SÉANCE PUBLIQUE DES 2 ET 3 OCTOBRE 2025 COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

JOURNÉE DU JEUDI 2 OCTOBRE

Le 2 octobre 2025, à 10 heures 12, **l'Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS,** s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente MAUPERTUIS accueille les participants.

La réunion débute par la séquence des questions orales.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 1

« Pour une approche rationnelle de la gestion et la distribution de l'eau dans l'Extrême-Sud » (n° 2025/O2/062), posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte ».

La réponse est formulée par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI.

Question n° 2

« Recrudescence d'atteintes aux biens et aux personnes : quelles initiatives politiques à apporter ? » (n° 2025/O2/057), posée par Mme Antonia LUCIANI au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».

La réponse est formulée par le **Président Gilles SIMEONI**.

Question n° 3

« Lycée professionnel dans le Sud Corse » (n° 2025/O2/054), posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».

La réponse est formulée par le **Président Gilles SIMEONI**.

Question n° 4

Harcèlement scolaire et création de l'association « Ricordu pà Lisandru - Stella d'Amori » (n° 2025/O2/053), posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse ».

La réponse est formulée par Mme Bianca FAZI.

La Présidente MAUPERTUIS intervient à titre exceptionnel pour remercier les deux oratrices d'avoir évoquée, dans la question comme dans la réponse, ce cas dramatique. Elle précise que l'Assemblée de Corse se tient aux côtés de la famille de la jeune victime. Sur ce genre de sujet -elle en a parlé avec le Recteur, les deux priorités consistent à libérer la parole d'aborder les problèmes dans une approche partenariale.

La Question « Où en est-on du projet d'achat de flux aériens ? » (n° 2025/O2/061), déposée initialement par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte », a été retirée.

Question n° 5

« Énergie et SACOI 3 » (n° 2025/O2/055), posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu ».

La réponse est formulée par M. Julien PAOLINI.

La Présidente de l'Assemblée sort de l'hémicycle, remplacée à la tribune par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président.

Question n° 6

« Expérimentation des consignes du verre » (n° 2025/O2/058), posée par Mme Frédérique DENSARI au nom du groupe « Fà Populu Inseme ».

La réponse est formulée par M. Guy ARMANET.

Question n° 7

« Quel avenir pour La Méridionale ? » (n° 2025/O2/059), posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte ».

La réponse est formulée par M. Jean-Félix ACQUAVIVA.

Question n° 8

« Filière Bois » (n° 2025/O2/056), posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu ».

Revenue dans l'hémicycle, **Mme MAUPERTUIS** reprend la Présidence de séance.

La réponse est formulée par M. Dominique LIVRELLI.

Question n° 9

« Quel rôle pour la CTPENAF ? » (n° 2025/O2/060), posée par M. Jean-Noël PROFIZI au nom du groupe « Core in Fronte ».

La réponse est formulée par M. Dominique LIVRELLI.

Après avoir constaté que l'ensemble des questions avaient été posées, et fait l'objet de réponses, <u>la Présidente de l'Assemblée</u> clôt cette première séquence.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> indique ne pouvoir débuter la session sans évoquer les tags injurieux ayant, récemment, ciblé le **Cardinal François-Xavier BUSTILLO**. Révulsée à titre personnel par cet acte, elle a joint le le **Cardinal** aussitôt pour lui manifester directement son soutien ; et elle tient aujourd'hui à le renouveler ici, de façon publique et solennelle. Elle précise qu'en **Commission Permanente**, il a été convenu d'organiser un temps de parole avec le **Conseil exécutif** et les groupes politiques au cours de la session.

La Présidente MAUPERTUIS, ensuite, veut avoir une pensée particulière pour Pierre GHIONGA, qui vient de perdre son frère Laurent, honorablement connu dans sa cité où il était, notamment, premier prieur de la confrérie de San Teofalu. Il sera inhumé cet après-midi à Corti.

Ce deuil intervient à la suite d'un nombre de décès beaucoup trop élevé, malheureusement, pendant la période estivale.

Dans le monde de la culture et des arts, **José TOMASI**, professeur de dessin et artiste bien connu de la région bastiaise, dont on retiendra le coup de pinceau et ses œuvres magnifiques sur la réforme agraire; **Stéphane CASALTA**, chanteur et musicien parti prématurément à l'âge de 56 ans ; **Ghjuvan'Marcu CAMURATI**, l'un des fondateurs du groupe l'**Arcusgi** ; **Pascal RISTERUCCI**, figure emblématique du **GAZELEC**,

gardien de but qui aura marqué l'histoire du foot insulaire ; **Jean-René MARIANI**, qui a écrit plusieurs des chansons de **Michel POLNAREFF** ; **Jacques SCAGLIA**, fondateur du festival de Canari ; **Virginie LOCATELLI**, qui a créé de nombreux événements lors des musicales de Bastia. Toutes ces disparitions représentent une perte immense car ces nombreux artistes faisaient vivre la vie culturelle de la Corse.

Concernant les élus, l'ancien maire de Nesa Michel NOBILI, 40 ans de mandat, elle lui était opposée tout en conservant des liens d'amitié ; Jean-Pierre FILIPPINI, ancien maire de Christinacce ; Jean-François PUCCINI, membre de la communauté de communes du Niolu, très impliqué dans la vie culturelle et religieuse ; Ange-Paul PERETTI, maire par intérim de Biguglia lors de la démission de Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, très engagé dans la petite enfance ; et Mme Anne Marie PIACENTINI, mère de la première magistrate de Crocicchia.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> fait référence, aussi, au décès du père du secrétaire général, Pierre TOMI, et à celui d'un jeune agent de la Collectivité de Corse qui était en contrat à durée déterminée, **Serge ETTORI**, un forestier-sapeur de l'équipe de Zonza qui laisse quatre enfants. Et elle souhaite se montrer solidaire de toutes ces personnes, qui ont été touchées lors de la période estivale.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> demande à la Secrétaire de séance d'effectuer l'appel des Conseillers, de façon, notamment, à vérifier le quorum.

Mme Anna Maria COLOMBANI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Sont présents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI. Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Paule CASANOVA-NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy **COGNETTI-**TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, MARCHETTI, Saveriu LUCIANI. Sandra **Marie-Antoinette** MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Charlotte

TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI.

Sont absents et représentés :

Mme Vanina BORROMEI par M. Pierre POLI,
Mme Françoise CAMPANA par M. Jean-Paul PANZANI,
Mme Santa DUVAL par M. Jean-Martin MONDOLONI,
M. Petru Antone FILIPPI par Mme Lisa TRAMONI,
M. Pierre GHIONGA par Mme Charlotte TERRIGHI,
M. Pierre GUIDONI par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI,
Mme Vanina LE BOMIN par M. Pierre POLI,
M. Ghjuvan'Santu LE MAO par Mme Véronique ARRIGHI,
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI par Mme Christelle COMBETTE,
Mme Juliette PONZEVERA par Mme Frédérique DENSARI,
M. Joseph SAVELLI par Mme Muriel FAGNI,
M. Jean-Louis SEATELLI par M. Georges MELA,
Mme Julia TIBERI par M. Jean-Christophe ANGELINI
M. Alex VINCIGUERRA par Mme Danièle ANTONINI

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Egalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Education, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente de l'Assemblée descend au pupitre prononcer une allocution d'ouverture.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> commence par indiquer aux participants le plaisir qu'elle a à les retrouver après la période estivale, et un mois de septembre bien chargé à de nombreux égards.

Elle poursuit en faisant remarquer combien cette rentrée a le goût de la complexité, et se déroule sous le sceau de l'incertitude.

Une incertitude internationale, d'abord, marquée par des tensions croissantes, et aussi, par la banalisation de comportements instables, y compris chez les puissants de ce monde, qui se livrent toujours plus à actions n'ayant que peu à voir avec la démocratie -dont certains pourtant se réclament. Une incertitude à l'échelle européenne, ensuite, avec la multiplication d'épisodes d'ingérence physique ou informationnelle russe, qui menacent l'intégrité de l'Europe, mais ne suscitent aucune réponse affirmée ; ou encore, dans un autre domaine, au niveau des contours du prochain cadre financier pluriannuel, menaçant la politique de cohésion comme la politique agricole commune, qui sont pourtant essentielles pour les territoires européens et en particulier, pour la Corse. Et rien de meilleur, enfin, au plan français, à cause de l'absence de gouvernement, des difficultés à trouver un équilibre et une convergence à l'Assemblée nationale, avec les incertitudes budgétaires et sociales qui en découlent forcément, promettant un automne et un hiver agité. Aujourd'hui, d'ailleurs, se déroule une nouvelle journée de mobilisation, de grèves et de manifestations.

Dans un tel contexte, on est fondé, pour <u>la Présidente MAUPERTUIS</u>, à s'interroger sur la situation de la Corse.

De manière générale, elle fait valoir que les territoires et les régions se voient conditionnés par ces incertitudes ambiantes et seront certainement, comme l'an passé, confrontés à d'âpres difficultés budgétaires ; alors que leurs élus s'avèrent, pourtant, en première ligne auprès des citoyens. A ces contraintes pesant sur l'exercice des politiques publiques, comme sur la mise en œuvre des services publics de base ou de proximité, s'ajoute, pour la Corse en particulier, l'incertitude entourant de nouveau le projet d'autonomie. Celui-ci se retrouve, une nouvelle fois, l'otage d'échéances calendaires modifiées, des vicissitudes de la vie politique nationale française : preuve, s'il en était besoin, que le modèle français est actuellement bien loin d'apporter le cadre de stabilité souhaitable.

Et <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> d'estimer que ce contexte n'est pas très réjouissant. Elle en déduit, en effet, deux certitudes : premièrement, la démocratie est en péril partout ; deuxièmement, elle ne retrouvera son salut qu'à l'échelle des territoires.

La démocratie est en danger partout, dans la mesure où en Europe, le populisme gagne du terrain, la désinformation, attisée par les ingérences étrangères sur les réseaux sociaux, rend les populations de plus en plus sceptiques vis-à-vis des dirigeants ; alors qu'aux États-Unis d'Amérique, libertés fondamentales sont bafouées et humains niés, non seulement pour les migrants en situation irrégulière, mais aussi pour ceux qui sont en situation régulière et -certes un peu différemment- pour les citoyens américains dès lors qu'ils protestent contre la politique menée par le président TRUMP. La France, quant à elle, est confrontée à une perte généralisée de confiance et de rejet du politique : à cet égard, le baromètre du CEVIPOF indiquait, en février, que les mots « méfiance », « lassitude », « morosité » et « peur » sont les qualificatifs les plus utilisés par les Français pour illustrer leur état d'esprit.

La Présidente MAUPERTUIS s'interroge, par conséquent : que peut-on faire d'un système politique qui ne satisfait plus, et ne représente plus un idéal, y compris au sein des sociétés développées ? Winston CHURCHILL disait : « la démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres ». Elle pourrait rajouter aujourd'hui : « même si elle va mal, la démocratie reste le système politique le plus juste et mérite, à ce titre-là, d'être sauvée ». D'où son appel en faveur d'une pratique territoriale de la démocratie.

Cela étant, le pouvoir par le peuple ne saurait se résumer à la seule démocratie représentative, aux assemblées, aux parlements élus : la démocratie participative, dans et avec les territoires, les projets collectifs, la prospective, doit venir épauler la démocratie représentative, et contribuer à de nouvelles formes de résilience, car c'est bien de résilience dont il s'agit.

Présidente MAUPERTUIS incite ses collègues à nourrir le dialogue avec le mouvement associatif, avec les acteurs économiques, culturels, les représentations, y compris politiques, qui ne sont pas à l'intérieur d'un hémicycle. Car c'est la pratique horizontale de la démocratie qui parviendra à développer à la fois les principes de tolérance, de réciprocité, et favoriser l'esprit de co-construction pour rendre le futur soutenable et vivable pour les nouvelles générations. Au moment où le doute s'installe sur la capacité collective à faire vivre la démocratie européenne, où l'intolérance et l'individualisme progressent, il appartient aux élus de s'interroger sur leurs propres comportements politiques, « hic et nunc », ici et maintenant.

Pour y avoir réfléchi pendant la pause estivale, elle peut affirmer qu'au sein de de cette Assemblée, malgré leurs divergences et leurs imperfections, les conseillers réussissent à faire vivre des valeurs démocratiques : respect, dialogue, parole donnée aux jeunes à travers l'Assemblea di a Giuventù, échanges réguliers avec le CESEC, -la Présidente NICOLI était d'ailleurs en tribune tout à l'heure, soutien à l'éducation, à la lutte contre les dérives mafieuses, défense des minorités, attention au vivre ensemble, intérêt pour l'analyse prospective. Et il est de responsabilité collective que de continuer à de façon à ce que, en dépit de la situation, de sa complexité, en dépit des incertitudes, des aléas politiques ou des échéances électorales, ils réussissent à préserver ce bien commun que sont les valeurs démocratiques, à l'échelle du territoire de la Corse en premier lieu. Dans cette perspective, les travaux sur la prospective à l'horizon 2050 visent justement à mettre en débat l'avenir, à discuter librement des futurs possibles, à pratiquer une démocratie éclairée.

Et <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> de conclure : les temps sont plutôt sombres, les ressources vont manquer, et immenses restent les choses à réaliser, en particulier pour former la jeunesse insulaire et assurer à la Corse la maîtrise de ses actifs, de ses ressources stratégiques. Mais tous les élus sont ici les héritiers de **Pasquale PAOLI** et ils doivent garder à l'esprit, en cette année du tricentenaire de sa naissance, que l'intérêt

général doit primer et qu'il est de leur responsabilité d'inventer, ensemble, un nouveau contrat social tout autant que démocratique ; cela, quelles que soient leurs appartenances partisanes.

Aussi, en cette rentrée parlementaire, et alors que s'est déjà ouverte la campagne des municipales, elle invite les membres de cette honorable Assemblée à faire preuve de discernement démocratique dans les travaux qu'ils auront à mener dans les prochaines semaines, restant fidèles aux valeurs portées ici depuis quatre ans.

Ensuite de quoi, le **Président du Conseil exécutif** ne souhaitant pas intervenir, elle propose d'aborder l'ordre du jour.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 264 : Appruvazione di u prucessu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 di lugliu di u 2025.

Rapport n° 264 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 juillet 2025.

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport. Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph

LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 60 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu nu 230 : Raportu d'infurmazioni rilativu à u statu d'avanzamentu di Corsica pruspettiva 2050.

Rapport n° 230 : Rapport d'information relatif à l'état d'avancement de Corsica Pruspettiva 2050.

La Présidente MAUPERTUIS expose le rapport.

M. Jean-Michel SAVELLI commence par saluer un travail remarquable, au niveau de la méthodologie, avant de soulever une interrogation au niveau de l'approche : on est, en l'espèce, sur un horizon de temps de 25 ans, et aussi, sur des problématiques qui renvoient à des enjeux mondiaux. Si cela ne manque pas d'intérêt, on voit bien que le monde a évolué, les cycles économiques ou environnementaux s'avèrent de plus en plus courts, il y a des chocs systémiques en permanence. Or, ce qu'on sait depuis des années, c'est que les organisations qui résistent le mieux, sont les plus résilientes, les plus flexibles et réactives.

Aussi, aurait-il préféré que le rapport se situe davantage dans la veille que la prospective : en retenant une temporalité d'un à trois ans, en portant sur des problématiques beaucoup plus locales, ce qui permettrait non seulement, de prévoir les choses suffisamment tôt mais encore, d'être capable de mettre en place les solutions assez rapidement.

M. SAVELLI fait observer, dans le même ordre d'idées, que la prospective sert à étayer des stratégies : on sait aujourd'hui que les stratégies délibérées ne sont jamais les stratégies réelles, car elles sont toujours contrariées par des stratégies émergentes. Il en déduit, pour sa part, que

rien n'est figé et il lui semble, par conséquent, aussi important d'être capable de réagir rapidement que d'être capable de prévoir à plus ou moins long terme.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI rappelle qu'en Commission, avait été évoquée justement la nécessité d'une application à l'échelle des territoires, utilisant l'intelligence artificielle. Il s'agirait, entre autres, de mesurer les risques incendies mais aussi, de voir comment peut s'organiser la présence des hommes, à travers notamment le pastoralisme. Et aujourd'hui, grâce à ces éléments de prospective, ainsi que de rétrospective (notamment sur les feux et sur la pluviométrie), on est en situation de pouvoir établir ces liens.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> remercie les deux orateurs pour leurs questions complémentaires, l'une sur la méthode et l'autre sur le fond et l'applicatif territorial.

Concernant la méthode, elle peut faire sienne la proposition, étant donné qu'il s'agit de deux exercices différents. En gros, le **Conseil exécutif** doit agir véritablement dans un exercice de court et de moyen terme, il ne saurait en être autrement pour répondre aux besoins de la société, au temps « T » qui prédomine et qui conduit l'action politique, l'action économique, quelle qu'elle soit : dans cette acception, comme dirait **KEYNES**, « à long terme, on sera tous morts ». Mais pour autant, si on ne réfléchit pas à ce qui pourrait se passer dans les décennies à venir, on n'arrive même pas à prendre les bonnes décisions aujourd'hui. **Joseph PASTEUR** avait d'ailleurs cette formule : « le hasard ne favorise que les esprits préparés ».

Pour <u>la Présidente MAUPERTUIS</u>, il importe par conséquent de se préparer. Elle cite deux exemples pris dans l'actualité pour illustrer ces enjeux : les Etats européens ont découvert, lors de la crise de la Covid, qu'ils ne produisaient plus de doliprane ; et ils découvrent, actuellement, que les Russes sont très bien préparés sur le plan des technologies militaires, notamment l'emploi des drones. En France, l'Etat ne réfléchissait plus et le Commissariat Général au Plan -institué par le général de GAULLE au sortir de la seconde Guerre mondiale avait disparu. M. GUAINO, qu'on voit beaucoup actuellement sur les écrans sur une toute autre affaire, a été commissaire au Plan. Puis Clément BEAUNE l'a réactivé et d'ailleurs, il a invité les présidentes de l'Assemblée de Corse et du CESEC à assister, la semaine prochaine à Paris, à la présentation d'un début de réflexion sur la prospective en France à horizon 2050. L'Assemblée de Corse avait donc trois ans d'avance dans ce domaine et pour éviter d'être frappés par le hasard, ses

membres ont tout intérêt à préparons leurs esprits sur le fond, comme sur un applicatif territorial.

A cet égard, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> précise que le travail est effectué dans le cadre du <u>Laboratoire de Prospective</u>, avec l'appui technique de deux cadres de haute valeur venant du cabinet (<u>Hugo MATTEI</u>) et du secrétariat général (<u>Corinne IDDA</u>), qu'elle tient à remercier. Chacun des groupes politiques est bien sûr représenté, sachant que le <u>Laboratoire</u> œuvre également avec les agences et les offices, en particulier l'**AUE**, et que ce partenariat devrait se révéler très intéressant dans le cadre de l'élaboration de certains schémas, le <u>PADDUC</u> en particulier. Le <u>CESEC</u> et l'<u>Assemblea di a Giuventù</u> sont eux-aussi fortement impliqués. En toute modestie, une véritable boîte à outils est mise à disposition des élus, ceux-ci restent libres de l'utiliser ou non, mais cela fait bien partie de l'exercice parlementaire, de l'exercice démocratique, que de penser aujourd'hui aux futurs possibles.

Et <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> de conclure en rappelant l'importance, pour les décideurs, de ne pas se laisser surprendre : il y a pire que de pas arriver à prévoir, c'est de voir débouler ce qui était impensable, et l'impensable arrive, comme on s'en aperçoit tous les jours.

Le <u>Président SIMEONI</u> tient, au nom du <u>Conseil exécutif</u>, à saluer la qualité et l'importance d'une telle démarche : grâce à cette initiative, aux travaux menés par les techniciens, aux regards extérieurs et à la remise en perspective globale apportées par des intervenants de très haut niveau, la Collectivité de Corse dispose désormais des documents de référence précieux. La forme peut sans doute dérouter le profane, il n'en reste pas moins que l'expérience comparatiste s'avère indispensable et il n'existe pas aujourd'hui de gouvernement ou d'assemblée qui puisse se priver de ce type de réflexion, d'accompagnement stratégique. La **Présidente de l'Assemblée**, avec sa formation d'universitaire et de chercheur, a permis à la Corse de s'y engager avec trois ans d'avance sur la France, et cela mérite d'être souligné.

Nonobstant, ce qui peut dérouter -et qui alimentera, certainement, la critique facile et démagogique sur les réseaux sociaux, c'est l'écart a priori entre le moyen terme et l'immédiat. En l'espèce, il ne s'agit pas d'opposer ces temporalités, mais au contraire, de les articuler : car il y a, à la fois, le temps de l'urgence (malheureusement, c'est celui du politique, qui a la responsabilité d'apporter des réponses et des réponses concrètes) ; le temps long, sans lequel on ne saurait penser des évolutions puissantes mais qui ne sont pas toujours directement perceptibles ; et le

temps intermédiaire, qui devient de plus en plus important dans un monde changeant très vite, et dans lequel il convient aussi de se projeter.

Dans cet esprit, le <u>Président SIMEONI</u> fait valoir qu'au-delà d'un aspect un peu universitaire, chacune des cinq thématiques fondamentales identifiées par le modèle, et chacune des déclinaisons opérationnelles qu'elles induisent, renvoient à des questions posées en permanence et qu'il va bien falloir traiter, y compris dans des documents stratégiques. Le **Conseil exécutif** et l'**Assemblée** vont devoir œuvrer de concert, dans une temporalité courte liée à l'exercice de leurs compétences au quotidien, comme dans le cadre de la réflexion plus large proposé par le **Laboratoire**.

Premier exemple, la révision du PADDUC, document stratégique transversal par définition, et porteur d'une certaine vision de la société : à l'évidence, ce travail aura à se nourrir des orientations, des grandes contraintes, des grandes tendances qui sans doute, dépassent le cadre de la Corse mais ne s'y imposent pas moins, telle la question démographique qui préoccupe même dans le très court terme. Aujourd'hui, 4 000 à 5 000 personnes arrivent chaque année sur cette île, souvent sans lien aucun avec elle, générant des phénomènes de déséquilibre territorial, des phénomènes de d'angoisse au plan linguistique et culturel, des phénomènes de comportements politiques qui peuvent changer. Les Corses se tournent logiquement vers leurs élus pour apporter des réponses; ceux-ci n'ont en fait que très peu de moyens d'actions directs, il leur faudra aussi croiser les moyens indirects dont ils disposent pour être en mesure d'esquisser une réponse. Alors, certains parlent de politique nataliste, mais on s'aperçoit que même la Chine échoue aujourd'hui en termes de résultats : les marges de manœuvre s'avèrent donc modérées, cependant, si l'on ne pense pas la question démographique corse à l'aune des grands flux migratoires et à l'aune des grandes tendances, non seulement en France mais à l'échelle de l'Union européenne, de deux continents (l'Afrique et l'Europe), cette réflexion ne pourra pas prospérer. Qu'on l'appelle prospective, anticipation, définition du champ des possibles, intégration des contraintes exogènes, la réalité, c'est que l'on a besoin d'élargir l'horizon des réflexions, y compris pour prendre les meilleures décisions dans des champs extrêmement opérationnels.

Deuxième exemple, celui des déclinaisons concrètes : comme l'a proposé **Paul-Joseph CAITUCOLI**, il s'agit d'appliquer travail mené par le **Laboratoire de Prospective** au niveau des incidences du changement climatique sur les politiques de lutte contre les feux de forêt, de sécurité

civile et plus globalement encore, de choix en matière d'aménagement du territoire, de matériaux de construction, de modèle d'agriculture adapté. Le **Conseil exécutif** a engagé la réflexion, avec l'ensemble des services, singulièrement depuis la nomination de **Jean-Baptiste CALENDINI** et avec le concours précieux de **Charles BALDASSARI**; et l'**Assemblée de Corse,** lors d'une prochaine session, aura à débattre de choix très concrets et très opérationnels en la matière.

Troisième exemple : celui de l'intelligence artificielle. On lit beaucoup dessus, on peut déjà l'intégrer dans la vie professionnelle ou dans le champ économique, cependant, il n'y a pas eu pour l'instant de réflexion sur son impact, y compris sur la structuration de la Collectivité, l'organisation du travail, l'aide à la décision qu'elle peut représenter. Il y a eu une mise en perspective, risques enjeux, avantages. Là encore, le **Conseil exécutif** prépare un rapport en vue de saisir l'**Assemblée** lors d'une prochaine session.

Et le <u>Président SIMEONI</u> de conclure avec la nécessité d'articuler temps court, temps moyen et temps long du mieux possible ces différentes temporalités; tout en gardant à l'esprit, d'abord, que les moyens budgétaires, juridiques de la Collectivité restent globalement faibles; ensuite, que dans un monde d'interdépendances, la Corse va continuer de subir de fortes contraintes extérieures; et enfin, que pour essayer d'avoir le meilleur futur possible, encore faut-il se donner les moyens de le préparer, y compris sur des échelles de temps qui dépassent singulièrement celles des mandats électifs.

La Présidente MAUPERTUIS remercie le Président du Conseil exécutif de ses propos. Elle rappelle qu'il s'agissait, aujourd'hui, d'un rapport intermédiaire : les scénarii plus affinés seront présentés fin janvier ou fin février. Dans ces conditions, elle n'a pas souhaité fournir à ce stade des données qui auraient inévitablement ouvert des débats, sur le vieillissement ou sur le changement climatique. Mais il n'en reste pas moins que lorsqu'on croise les principales variables clés et les données disponibles, en termes de modélisation mathématiques, l'équation se révèle très compliquée et très inquiétante. C'est la raison pour laquelle il importe absolument, ici, de réfléchir ensemble.

Raportu n^u 262 : Mudificazione di i riprisentanti di l'Assemblea di Corsica in cori di u Laboratoriu di pruspettiva.

Rapport n° 262 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Laboratoire de prospective.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> expose le rapport, en prenant soin de différencier les deux postes de titulaires, qui résultent de la création d'un nouveau groupe, des postes de suppléants, proposés à chacun d'entre eux.

S'agissant des titulaires: Mme Charlotte TERRIGHI représentera « Un'Altra Strada » tandis que Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI le fera pour « Un Soffiu Novu ».

S'agissant des suppléants : Mme Antonia LUCIANI est désignée par « Fà Populu Inseme », M. Jean-Michel SAVELLI est désigné par « Un Soffiu Novu », M. Saveriu LUCIANI est désigné par « Avanzemu », Mme Serena BATTESTINI est désignée par « Core in Fronte » tandis que M. Pierre GHIONGA l'est par « Un'Altra Strada ».

L'Assemblée de Corse a ratifié à l'unanimité des votants ces propositions.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> rappelle que le **Conseil exécutif** conserve quant à lui son statut d'invité permanent, avec comme titulaire **Mme CHIARELLI-LUZI**.

La séance est suspendue à 13h50, en vue d'une reprise à 14h30.

La séance reprend à 15h10.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU / RAPPORTS DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n^u 259 : Cunvenzione d'ogettivi è di mezi trà u Statu è a Cullettività di Corsica 2025/2026 - Rinfurzà l'offerta di l'insignamentu bislinguu è immersivu

Rapport n° 259 : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Etat et la Collectivité de Corse - Renforcer l'offre d'enseignement bilingue et immersif

En préalable à la présentation du rapport, le **Président Gilles SIMEONI** tient à saluer la présence, en tribune, du **Recteur d'Académie Rémi-François PAOLINI**, dont la présence ici, avec son équipe, symbolise le chemin commun choisi en faveur de la langue corse. Il remercie, également, tous ceux qui ont travaillé sur ce projet de convention, soumis

aujourd'hui au débat public et au vote de l'Assemblée de Corse : c'est un pas important que l'on s'apprête à franchir aujourd'hui. Il précise qu'auparavant, le Conseil exécutif a tenu à se rendre à l'INSPEE, accompagné du Président COLONNA et des Vice-présidents de la Commission ad hoc, rencontrer le directeur et les enseignants de cet établissement, qui se consacrent à l'apprentissage de la langue corse dans le système éducatif.

Ensuite de quoi, il expose le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Les avis du CESEC, de l'Assemblea di a Giuventù et de la Chambre des Territoires sont rapportés par la Présidente MAUPERTUIS.

Mme Véronique PIETRI tient à souligner l'importance de ce rapport pour le bilinguisme mais surtout, pour la formation de l'enseignant. En soutenant le plan du Recteur visant à positionner la langue corse comme fondamentale, elle reconnaît aussi des avancées concrètes, par exemple, avec la constitution d'une équipe de 20 personnes destinées à remplacer les enseignants en formation (dont l'indisponibilité pose alors problème) ou encore, l'organisation de séminaires (car il manque, en effet, des occasions où les enseignants se retrouvent, échangent et produisent des documents pédagogiques ensemble).

Cela étant, « Core in Fronte » considère ce rapport comme représentant une étape, mais pas encore la stratégie souhaitable en faveur de la langue. La Commission ad-hoc se déplace actuellement sur le terrain, c'est nécessaire ne serait-ce que pour valoriser un travail de qualité, mais il conviendra d'aller au-delà de ce travail d'observation -même s'il est utile. Un saut majeur reste à accomplir pour continuer à faire émerger des axes d'actions concrètes, et c'est-là un enjeu ambitieux. Au plan financier, enfin, Mme PIETRI, ayant relevé que les ressources émanaient essentiellement de la Collectivité de corse, voudrait savoir ce qu'il en est à ce sujet dans le contrat de plan.

Pour <u>M. Jean-Martin MONDOLONI</u>, ce rapport est important : il y a 30 ans, **Antoine GIORGI** avait su élaborer un plan innovant, **Pierre GHIONGA** produisait ensuite un projet de statut et aujourd'hui, l'**Assemblée de Corse** dispose d'un document ayant du sens, et cela, pour plusieurs raisons.

D'abord, il y a -sans doute pour la première fois- un travail d'harmonie entre tous les acteurs ; cela se vérifie dans la joie du **Président du Conseil exécutif** à l'exposer, autant que dans l'investissement personnel considérable de la part du **Recteur**, comme jamais on ne l'a vu auparavant. C'est bien la preuve que quand il y a volonté et initiative, on peut atteindre des résultats, sans avoir besoin d'aller trop loin dans les revendications.

Ensuite, si le **Rectorat** est mobilisé sur l'axe I, il en reste cinq autres qui participent de la mise en œuvre du projet **Scola 2030**; et à cet égard, sans douter pour autant de la capacité du **Président SIMEONI** à s'engager davantage, **M. MONDOLONI** l'invite à ne pas se gêner en faveur de ce projet académique, qui bénéficie d'une relation privilégiée entre la Collectivité de Corse et l'Etat, dont il convient de savoir profiter.

Enfin, « Un Soffiu Novu » va approuver ce dossier, tout en ayant le souci d'un meilleur contrôle de cette politique publique. Celle-ci suppose un but, il y est ; elle suppose aussi des moyens : jusqu'à présent, l'on raisonnait à parité, aujourd'hui l'Etat fait peut-être moins, cependant, l'addition des millions d'euros ne parle guère aux gens, car ce qui les intéresse, ce sont les résultats concrets obtenus. Dans cet esprit, le contrôle -qui n'est pas une inquisition- est un moyen de savoir à quoi servent les dizaines de millions injectés dans ce domaine : ceux qui financent sont en droit de savoir à quoi aboutissent ces sommes. C'est le sens de son amendement, que d'évaluer le niveau de langue obtenu quelle que soit la structure (dans l'Education nationale ou à Scola Corsa). Moyennant quoi, le groupe accompagnera la politique en faveur de la langue corse, comme il l'a, d'ailleurs, toujours fait.

<u>Mme Marie-Claude BRANCA</u>, quitte à répéter ce qui vient d'être dit par ses collègues, estime que cette convention pourrait être l'occasion de franchir un pas majeur en faveur de la langue corse.

Comme tout le monde, elle connaît l'engagement personnel du **Recteur PAOLINI** en ce sens, pour autant, son expérience en matière de bilinguisme l'incite à rester prudente et attentive au résultat produit. Cela fait plus de 40 ans que cette politique est mise en œuvre et ses effets ne sont guère probants ; aussi, prévoir un dispositif de contrôle lui paraît utile. Dans la mesure où la Collectivité de Corse consacre beaucoup d'argent à la formation des enseignants, elle doit être, par conséquent, en capacité d'exercer davantage son droit de vérification car derrière les nombres, il y a des situations différentes. A cet égard, pour « **Core In Fonte** », la meilleure évaluation résidera dans les résultats obtenus en matière

d'usage réel de la langue dans la société corse; car à raisonner uniquement en termes de crédits, on risquerait de susciter l'incompréhension de la population, qui a d'autres attentes envers sa langue. Il s'agit par conséquent de convaincre en exposant plus clairement les effets attendus en termes d'identité, de niveau scolaire, de pratique au quotidien et dans les divers domaines de la société. Cela, tout en sachant que derrière l'investissement personnel du **Recteur** actuel, reste l'attitude de l'Etat, d'où la nécessité, pour la Collectivité de Corse, de s'engager activement.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> invite les participants à s'en tenir aux temps de parole, qui n'ont pas été doublés.

Mme Muriel FAGNI intervient pour rappeler que lors des travaux en commissions conjointes, la question de la formation est souvent revenue comme un point imparfait. Le partenariat Rectorat / Collectivité de Corse / Associations constitue aujourd'hui une étape importante pour progresser dans ces domaines, et d'ailleurs, le projet prévoit des indicateurs de suivi sur ce sujet.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> profite de cette occasion pour souligner la présence d'une équipe de traducteurs bilingues : **Mmes** et **MM. Marie-Hélène SANTUCCI**, **Pierre-Antoine BERETTI**, **Philippe BERAUD**, **Anghjula POTENTINI** et **Pasquale BALDOVINI**.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, commence son propos par saluer la présence du Recteur PAOLINI dans les tribunes. Dans le même esprit, elle fait observer qu'en juillet l'Assemblée de Corse avait adopté un rapport important en faveur de l'enseignement immersif privé; aujourd'hui, elle statue en faveur de l'enseignement immersif public, avec une complémentarité d'autant plus importante que c'est la première fois que de tels dossiers peuvent s'appuyer sur une collaboration Rectorat / Collectivité de Corse aussi active.

Nonobstant, elle fait observer que pour réussir, cette démarche supposera l'emploi de techniques pédagogiques appropriés: jusqu'à présent, les écoles ont travaillé sur une base de bilinguisme (avec deux enseignements à parité), mais aujourd'hui, on change de cadre avec l'enseignement immersif qui supposera de nouvelles méthodes, et il s'avère opportun de se préoccuper, dès aujourd'hui, de l'évaluation pédagogique et aussi, des moyens de capitaliser ces avancées. Elus, techniciens et enseignants s'avèrent d'ores et déjà en capacité de savoir

évaluer un système éducatif ; et dans ce cadre, il apparaît légitime que l'on s'intéresse aux effets obtenus au moyen de l'argent injecté.

La <u>Vice-présidente NIVAGGIONI</u> avoue, certes, avoir senti le doute manifesté par ses collègues de « **Core In Fronte** » ; en l'espèce, elle leur fait observer que lorsqu'il y a un partenariat véritable entre l'Etat et la Collectivité de Corse, il est possible d'obtenir des résultats concrets. Restera à étayer ce projet au niveau de la sécurisation juridique, de façon à pouvoir continuer à œuvrer activement, dans l'attente d'un véritable statut de la langue.

Quoi qu'il en soit, il s'agit aujourd'hui d'une évolution très importante. Ce travail devra se poursuivre dans le second degré, qui suppose une implication accrue de l'Etat autour de ses responsabilités, tant il est vrai que la Collectivité de Corse ne pourra supporter, à elle seule, tout l'engagement financier. Mais si, pour la <u>Vice-présidente NIVAGGIONI</u>, on dispose d'une stratégie politique, le système immersif, pour impulser ce changement d'approche en faveur de la langue corse, une stratégie complémentaire consistera à œuvrer au plus près du terrain, en réfléchissant aux moyens d'aider les associations, de façon à ce qu'elles puissent relayer les actions de la Collectivité et les rendre plus efficaces encore. Chercher la qualité à travers l'évaluation, développer les compétences, revaloriser les professeurs de façon à rendre leur engagement plus attractif, y compris au dehors de l'école, doivent être les axes principaux de cette politique. C'est-là un dossier majeur, sur lequel on est en droit d'espérer des résultats.

Et la <u>Vice-présidente NIVAGGIONI</u> de conclure en indiquant qu'à 07h30, elle a pu écouter, chanter et parler corse des élèves de **Scola Corsa** sur **RCFM**. Elle a trouvé qu'ils pratiquaient une langue déjà bien élaborée pour leur âge. Il convient que le système public s'engage à son tour, car comme l'ont montré les exemples basque et catalan, l'émulation joue un rôle positif.

M. Saveriu LUCIANI débute en rappelant que depuis 50 ans, un peuple Corse revendique le droit de parler sa langue, et pourtant, aujourd'hui cette langue s'avère en situation de péril.

Dans ce contexte, le rapport du **Président du Conseil exécutif** constitue une étape appréciable, mais l'enjeu demeure toujours de sauver et valoriser la langue Corse. Pour être lui-même un acteur engagé depuis longtemps dans ce domaine, il se rappelle l'époque où le **Vice-recteur** résidait à Nice : le 4 octobre 1973, **Jérôme VOISIN** indiquait par circulaire que dès la rentrée, un enseignement facultatif en langue Corse pourrait

être donné officiellement dans l'Académie. On venait de loin en l'occurrence, mais il ne s'agissait pas pour autant de rester à mi-chemin : il y a eu, depuis, plusieurs avancées importantes : l'article 4 de la loi du 22 janvier 2002, le plan « GIORGI », le statut « GHIONGA », qui sont venues jalonner la progression vers un enseignement bilingue. Et pour ce qui est de l'immersion, M. LUCIANI se rappelle être monté à Paris en 2016, aux côtés du Président du Conseil exécutif et du Président de l'Assemblée de Corse d'alors, pour porter cette revendication ; sachant que dans le même temps, plusieurs écoles, à Ponte a a Leccia, à ou Aiacciu, s'étaient engagées courageusement. Aujourd'hui, on doit inscrire l'enseignement immersif dans une démarche de temps long, sachant que la Corse a beaucoup changé, et que sa langue doit être le ciment d'une société à construire. Cela supposera de porter le combat dans l'administration afin d'obtenir un statut, car sans personnel formé, sans moyens pédagogiques appropriés, on n'y parviendra pas.

Dans cet esprit, l'objectif de poursuivre l'immersion dans le secondaire apparaît fondamental, et selon une logique de continuité; mais qu'en sera-t-il demain, si le **Recteur PAOLINI** venait à changer, et qu'un autre pouvoir politique s'installerait à Paris? On a, certes, augmenté les effectifs (+ 400 %), on forme de plus en plus d'élèves, mais sans avoir les moyens d'évaluer le travail accompli. Il y a, par conséquent, besoin de postes d'évaluateurs et d'inspecteurs à court terme; et à moyen terme, d'une véritable planification visant à projeter ce qui est fait au bénéfice des futures générations.

Avant de conclure, <u>M. LUCIANI</u> entend soulever deux points particuliers : -d'abord, reprenant une motion votée en novembre 2022, il propose de reconnaître le statut d'instituteur bilingue immersif, sur le modèle de ce qui se fait dans les zones d'éducation prioritaire, de façon à sécuriser les enseignants envoyés dans ce cursus bilingue immersif (en l'état actuel, avec 5 000 nouveaux arrivants chaque année dans l'île, la langue corse peut être en repli ou au contraire, envisagée pour tous, mais cela supposera alors des formations appropriées);

-ensuite, il revient sur le **Conseil académique territorial**, estimant obligatoire aujourd'hui pour la Collectivité de Corse non seulement, de travailler avec l'Etat mais encore, d'obtenir une reconnaissance juridique de la langue.

M. Romain COLONNA, intervenant au nom de « Fà Populu Inseme », tient à saluer la présence du Recteur PAOLINI et de son équipe dans ce temple de la démocratie, ainsi, d'ailleurs, que de la Présidente du CESEC.

Il fait valoir, d'abord, combien le rapport atteste de l'importance de cette délibération, qui ne sera en rien mineure : c'est même la première fois que les membres de l'**Assemblée** pourront s'investir dans un document aussi collaboratif entre le Rectorat et la Collectivité de Corse ; et l'on peut mesurer la portée de ce partenariat quand on sait combien, par le passé, ils ont pu régulièrement s'affronter. Lorsqu'il y a du respect mutuel, la reconnaissance des particularités d'un territoire, d'un peuple, on avance bien ; et tous les élus, ici, sont animés d'une volonté de progresser, dans l'intérêt du peuple Corse. Ce qui représentait l'un des sujets les plus conflictuels, sans doute, dans l'histoire récente de la Corse est devenu, grâce à l'investissement conjoint du **Président du Conseil exécutif** et du **Recteur**, l'un des exemples de collaboration entre institutions les plus probants et cela se fait au bénéfice du peuple Corse et de sa population, notamment des jeunes.

Aussi, M. COLONNA peut-il estimer que ce qui est fait aujourd'hui pourra servir toujours.

Ensuite, il tient à rendre un hommage fraternel à tous ceux qui se sont mobilisés depuis tant d'années, instituteurs où professeurs, comme Paula MOSCA ou Françoise CAMPANA ici ; tous ceux qui, avec les moyens qui sont les leurs, se battent pour faire vivre leur langue sans être payés 1 € de plus... Peut-être les résultats globaux ne sont-ils pas encore ceux attendus, mais l'objectif consiste à renforcer les moyens et élargir l'offre le plus possible, de façon à construire un système éducatif qui soit accessible à tous, une offre de langue corse en direction de tous les élèves. A ce sujet, il convient de saluer les initiatives telles que Scola Corsa en ce qu'elles ont permis de montrer que ce qui était fait par un petit nombre d'acteurs, aura vocation à être étendu dans l'enseignement public au bénéfice de tous. On franchit, ce faisant, un pas important en faveur de l'enseignement bilingue et immersif, sans même avoir obtenu de statut : avec la reconnaissance, par l'Education nationale, d'un dispositif qui restait jusqu'à présent assez théorique, hors de portée de la langue corse en tout cas ; et le fait de voir les expériences et les initiatives de quelques-uns reprises au niveau de l'enseignement public ne manquera pas de conforter la langue corse.

Ce que veut « Fà Populu Inseme », c'est que la même éducation soit proposée à tous les jeunes de Corse : on peut y arriver au niveau quantitatif avec ce plan ; mais au niveau qualitatif, la convention aura vocation à être complétée d'un cahier des charges, formalisant des objectifs, assortis de moyens et reliés à des évaluations de résultats. Selon l'avis du CESEC, il s'agit de créer aujourd'hui une situation

irréversible, de façon à se prémunir d'un changement de **Recteur** qui pourrait se traduire par un retour aux situations conflictuelles que la Corse a connu. Dans cet esprit, l'enjeu consistera à inscrire l'enseignement immersif comme un fait définitif, comme le principe, le pilier, du système éducatif; cela, de manière définitive pour les enfants de Corse et non plus au travers d'expériences isolées, aussi bonnes soient-elles. Cela suppose la force des volontés aujourd'hui, demain, un statut sécurisé au niveau juridique, qui fera de la volonté de parler Corse un droit fondamental.

Et <u>M. COLONNA</u> de conclure en saluant un pas important, qu'il convient d'accompagner. Dans ce but, la **commission ad hoc** se rend actuellement sur le terrain, à la rencontre des acteurs et des expériences, pour comprendre leurs moyens d'action ; après quoi, elle s'attellera à la rédaction d'un document d'action plus général. Sachant, aussi, que l'école ne peut pas tout faire à elle seule pour la société, et qu'il y a donc besoin d'une démarche plus large.

La <u>Vice-présidente NIVAGGIONI</u> propose, à ce stade, que les amendements soient présentés.

M. MONDOLONI, avant que d'exposer l'amendement de son groupe, tient à saluer lui aussi le **Recteur PAOLINI**, venu avec son équipe, en espérant qu'il ne va pas partir tout de suite.

La proposition d'« **Un Soffiu Novu** » vise à aller un peu plus loin en matière d'évaluation, en reprenant les critères européens de langue : le niveau « B 2 » est par exemple exigé pour les naturalisations dans nombre d'Etats ; et il ne voit pas pourquoi la Corse ferait l'économie d'un tel sujet.

Mme Frédérique DENSARI expose, quant à elle, l'amendement déposé par « Fà Populu Inseme », ayant pour objet d'inclure le CNFPT et l'AFPA dans le dispositif de formation.

Le <u>Président SIMEONI</u>, dans ses réponses, commence par indiquer qu'il a entendu partager, ici, les satisfactions et les inquiétudes des élus autour de ce qui constitue une étape importante pour la langue corse.

Il fait valoir, d'abord, le chemin parcouru, lorsque le corse était proposé en option à 18h00 dans les programmes scolaires, et que son apprentissage reposait sur la bonne volonté de quelques enseignants. Si l'on n'a pas encore atteint tous les objectifs, le progrès s'avère incontestable, grâce notamment à l'implication de tous les militants. Cela étant, on n'agit pas aujourd'hui dans les conditions de sécurité juridique requises, et si cette

délibération venait à être déférée, d'ailleurs, personne ne peut préjuger de l'appréciation qu'en ferait le juge administratif. Aussi, convient-il de faire reconnaître juridiquement le droit à parler corse, sachant qu'exercer ce droit ne suffirait pas, tant qu'il resterait exposé à la contestation et à l'annulation : l'enseignement immersif, lui-même, n'est pas encore formellement reconnu. Et l'on voit donc, au-delà des différences politiques, la nécessité d'obtenir un statut juridique pour la langue corse à l'occasion de la réforme constitutionnelle en cours.

Le <u>Président SIMEONI</u>, ensuite, rappelle que l'Education nationale est dans une situation qui ne lui permet pas de dégager tous les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique : cela, dans les postes, dans les budgets comme dans les évaluations. La Collectivité de Corse est par conséquent obligée de s'impliquer, elle aussi, à la hauteur de ses ambitions, car il y a besoin d'une riposte urgente à la situation actuelle de la langue corse. A ce propos, les **commissions conjointes** l'avaient fait apparaître dans leur rapport, il y a de besoin de créer le consensus, si ce n'est l'unanimité, autour de la langue.

L'article premier prévoit un plan de développement de la langue Corse, cependant, si la Collectivité l'élaborait dans le sens voulu -généraliser progressivement l'éducation bilingue et immersif, elle risquerait de rouvrir le conflit avec l'Etat. Il convient plutôt d'agir de manière collective en ce sens ici, dans l'hémicycle, et de poursuivre avec l'Etat sur les bases actuellement définies en concertation avec le **Recteur**.

Le <u>Président SIMEONI</u>, enfin, tient à souligner que depuis 1983, il y a dans cette **Assemblée** une volonté constante en faveur de la langue corse. La convention est aujourd'hui le moyen de reconnaître combien le bilinguisme et l'immersif doivent être au cœur de la politique éducative.

Concernant les amendements, le **Président du Conseil exécutif** formule un accord de principe, pour rester dans un esprit d'unanimité, tout en proposant un sous-amendement de synthèse au premier d'entre eux, et en estimant que le second ne devrait pas gêner le **Rectorat.** Les deux amendements ne modifient pas la substance de la convention, et ils ne remettront pas en cause le travail partenarial qui l'a produite.

Et pour conclure, le <u>Président SIMEONI</u> salue la <u>Présidente du CESEC</u>. Il rappelle que comme c'est la règle, on n'en a jamais fini avec ce genre de dossier; mais s'agissant d'une étape significative qui devrait être franchie, il convient de ne pas bouder, non plus, un plaisir partagé.

M. LUCIANI évoque l'intérêt d'inclure les deux lycées agricoles et les CFA dans le second amendement ; et il en profite pour faire observer que les productions de CANOPÉ reprennent déjà un certain nombre de critères.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u>, ayant le sentiment qu'il n'y a pas d'objection à reprendre ces attentes, fait confiance aux services du Conseil **Exécutif** pour cela.

Le <u>Président SIMEONI</u>, nonobstant l'intérêt de ces propositions, fait observer que l'on vise en l'espèce une convention entre la Collectivité de Corse et le Rectorat : dans ce cadre, il ne lui semble pas opportun d'intégrer dès aujourd'hui les structures mentionnées.

Personne d'autre ne demandant la parole, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> commence par mettre aux voix l'amendement n° 1 :

- « A l'article 6 de la convention CdC-État annexée à la délibération, relatif à l'évaluation et aux indicateurs de suivi, est ajouté un 7ème item, ainsi rédigé :
- « l'évaluation du niveau de langue des locuteurs selon les critères du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) »

Sont absents:

Mmes Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et M. Pierre POLI.

L'Assemblée de Corse a approuvé.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-

Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 59 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> poursuit en mettant aux voix l'<u>amendement</u> n° 2 :

« **REMPLACER**, à la page 7 de la convention, dans les engagements pris par la Collectivité de Corse, les paragraphes 2 et 3 par la rédaction suivante :

- Soutenir la formation en langue corse des personnels non-enseignants (ATSEM, intervenants). Dans ce cadre, les parties s'engagent à mener un travail collaboratif important auprès des collectivités territoriales-employeurs des ATSEM, notamment des autorités communales et du CNFPT, organisme de formation des agents de collectivités, afin de développer l'enseignement en langue corse de la manière la plus efficace possible dans la mesure où les agents ATSEM jouent un rôle prépondérant aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire.
- Soutenir et accompagner le développement de l'enseignement bilingue par immersion en mobilisant de façon coordonnée les dispositifs d'ores et déjà existants et pouvant concourir à la réalisation de cet objectif (Case di a lingua; corsi immersivi cours immersifs; Appel à projet « Lingua corse è Natura »; ateliers de pratique linguistique en immersion et l'Afpa). »

Sont absents:

Mmes Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et M. Pierre POLI.

L'Assemblée de Corse a approuvé.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI,

Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR: 59 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Personne ne demandant la parole, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> met aux voix le projet de délibération ainsi amendé.

Sont absents:

Mmes Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et M. Pierre POLI.

L'Assemblée de Corse a approuvé.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE

MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 59 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Le <u>Président SIMEONI</u> tient à remercier, une nouvelle fois, le **Recteur PAOLINI** et son équipe, mais aussi tous les personnels à travers eux et notamment, les instituteurs qui s'investissent activement; sachant qu'auparavant, leurs anciens n'avaient aucun moyen et qu'il convient aussi d'avoir une pensée pour eux. C'est un travail qui commence, et qui doit être poursuivi.

Dans le même esprit, il annonce à l'**Assemblée** le départ à la retraite de **Françoise GRAZIANI**, cadre important ayant œuvré pour la langue corse à la Collectivité pendant longtemps, et qu'il entend saluer publiquement pour son exemplarité.

La Présidente MAUPERTUIS se joint elle aussi à tous ces remerciements, en pensant aux nouvelles générations.

Ensuite de quoi, elle propose que les **Présidents des Groupes** se réunissent pour évoquer la question des réactions collectives aux tags ayant visé le **Cardinal BUSTILLO**.

La Présidente MAUPERTUIS, sortant de l'hémicycle, est remplacée à la tribune par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée.

GHJUVENTÙ / JEUNESSE

Raportu nº 266: Raportu d'infurmazioni: Rientrata 2025 - A Cullettività di Corsica s'impegna per l'avvene di a so ghjuventù Rapport n° 266: Rapport d'information: Une rentrée 2025 sous l'égide d'un projet en faveur de la Jeunesse

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Egalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Education, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présente le rapport, tout en priant les Conseillers de bien vouloir en excuser la communication tardive.

M. Jean-Martin MONDOLONI avoue, d'abord, avoir été un peu surpris par l'arrivée de ce rapport : était-il destiné à combler l'ordre du jour ? Nonobstant, il reconnaît que Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA travaille très bien en faveur de la jeunesse, et il convient d'en prendre acte. Il fait observer, ensuite, que ce rapport arrive juste après celui sur la langue corse, qui a démontré l'utilité d'un partenariat entre le Rectorat et la Collectivité : il serait bien de l'inscrire dans le même état d'esprit. En effet, on voit la Collectivité de Corse augmenter les soutiens à l'Université, aux lycées agricoles, au lycée maritime de Bastia, mais cela se fait, en même temps, au détriment des EPLE « ordinaires ». La Conseillère exécutive elle-même a pu mesurer les écarts qui se creusent entre la Corse et les autres régions sur ce plan, et l'on commence à retrouver en plusieurs endroits de l'île des situations rappelant l'état des établissements scolaires avant la décentralisation. La question va d'ailleurs se poser, pour certains d'entre eux, de savoir s'il faudra reconstruire ou rénover l'existant.

Evoquant, enfin, les sommes colossales qui semblent jetées par la fenêtre au niveau de la consommation énergétique, domaine où l'on raisonne en **millions d'euros**, il lui paraît important de saisir l'Etat et mobiliser le **PTIC** à cet effet.

Par conséquent, si « **Un Soffiu Novu** » se déclare satisfait du travail accompli par le **Conseil exécutif** en faveur de la jeunesse, il n'en tient pas moins à attirer l'attention sur les illusions d'optiques.

Pour <u>M. Don Joseph LUCCIONI</u>, la Collectivité de Corse s'est considérablement engagée en faveur de l'avenir de la jeunesse, et ce rapport de qualité -ainsi que l'a souligné son collègue **MONDOLONI**- se

devait d'être exposé à la session de rentrée, en dépit d'un ordre du jour suffisamment chargé.

Il tient à souligner, en premier lieu, qu'il s'agit là d'un exercice de transparence, apportant une vision consolidée de la politique développée par la Collectivité, chef de file dans le domaine de la jeunesse. « Fà Populu Inseme » partage, de surcroît, l'ambition développée par le Conseil exécutif : une approche transversale, au service d'une jeunesse éclairée, émancipée, libre et capable de relever les défis du XXIe siècle.

Il déclare partager, en second lieu, l'idée selon laquelle l'éducation et la formation sont des conditions essentielles pour l'émancipation non seulement des citoyens à titre individuel, mais encore, collectivement, de tout un peuple ; et cela dans une île se caractérisant par un taux de diplômés parmi les plus faibles. A cet égard, il n'hésite pas à mettre en exergue la cohérence de l'action menée par la Collectivité depuis décembre 2015, sous l'autorité de **Mmes GUIDICELLI-SBRAGGIA** et **LUCIANI**, en harmonie avec un document stratégique : le **Pattu di a Ghjuventù**, qui s'avère un cadre innovant que l'on doit mettre à l'actif de cette majorité.

En troisième lieu, M. LUCCIONI fait valoir les marqueurs politiques forts qui transparaissent dans ce rapport : l'éducation pour tous, la langue et la culture corses, l'apprentissage tout au long de la vie, la préservation du pouvoir d'achat des jeunes et de leurs familles, que l'on peut mesurer notamment à travers le gel des tarifs des cantines ou encore, la gratuité des transports scolaires.

Et M. LUCCIONI de conclure avec les différents dispositifs consacrés à la langue corse, à la structuration de l'offre de formation, à la création de nouvelles filières d'enseignement dans des secteurs d'activités stratégiques (tels que le tourisme ou la santé), qui structurent ainsi une offre de formation correspondant aux besoins de la jeunesse et de la population insulaire. Malgré les contraintes budgétaires, un effort financier conséquent est fait, même s'il faudra aller chercher, sans doute, d'autres concours, dans le PTIC ou la PPE, pour accélérer la rénovation de tous les lycées et collèges. Il y a là, en tout cas, une vision stratégique et cohérente que « Fà Populu Inseme » entend conforter, en dépit de moyens juridiques et financiers contraints, et de domaines de compétences qui restent partagés. Une synergie s'opère, c'est bien la preuve que la Corse n'a pas à craindre un transfert législatif ni l'obtention de nouvelles compétences. Aussi, « Fà Populu Inseme » réaffirme-t-il

son adhésion à cette politique ambitieuse, orientée vers l'émancipation du peuple Corse et de sa jeunesse.

M. Romain COLONNA se contente, pour sa part, de revenir sur certains des points évoqués, par la Conseillère GUIDICELLI-SBRAGGIA ou son collèque LUCCIONI.

Il fait observer, d'abord, que lorsque la Collectivité de Corse revendique la compétence Education, c'est pour progresser et être en capacité d'agir plus efficacement encore dans la construction de la société Corse. Certains semblent avoir des réticences -voire, des appréhensions- à le demander, mais il leur fera observer que la Collectivité dispose déjà de domaines de compétences qui ne se limitent pas à des seules questions d'intendance, et s'avèrent importants dans leurs effets. Et pour illustrer sa démonstration, il évoque la gratuité des transports scolaires.

Il relève, ensuite, que lorsque « Fà Populu Inseme » estime anormal que la Corse soit le seul territoire en France à ne pas disposer d'un CHU, certains objectent la nécessité préalable d'obtenir un seuil critique supposant la création d'une imagerie médicale et thérapeutique (c'est fait, avec le lycée FESCH et un financement de la Collectivité), la nécessité préalable de disposer d'une école de santé des cadres (c'est fait, là encore avec le concours de la Collectivité, sachant qu'auparavant il fallait partir sur le continent), de même s'agissant d'un institut de formation infirmier (c'est fait, et même aidé à 100 %). Il y a donc bien une action cohérente et concrète, le rapport n'est pas que la présentation d'un certain nombre d'actions sectorielles, et il retrace des choix politiques et des compétences bien exercées encourageant à en revendiquer davantage.

Mme GUIDICELLI-SBRAGGIA fait valoir Dans réponses, ses l'importance, surtout, de travailler sérieusement, quelles que soient les difficultés, sans se voiler la face, et en prise avec les réalités. C'est ce qu'elle a entrepris pour sa part, et le propos de Jean-Martin MONDOLONI la confirme dans sa volonté d'obtenir une PPI visant à mettre à niveau tous les lycées et les collèges de Corse, en considérant que ces établissements d'enseignement revêtent un caractère structurant et doivent pouvoir, eux aussi, être éligibles au PTIC. Elle ajoute croire beaucoup en l'intelligence collective et donc, en l'intérêt d'agir sur plusieurs niveaux et avec beaucoup d'acteurs, notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation. La Collectivité de Corse s'est emparée pleinement de la compétence Jeunesse, et dans cet esprit, le Pattu di a Ghjuventù le aura vocation à évoluer en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Personne d'autre ne demandant la parole, <u>la Vice-présidente</u> <u>NIVAGGIONI</u> rappelle qu'un rapport d'information n'appelle pas de vote.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a pris acte, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, de la présentation de ce rapport.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n^u 240 : Bilanciu intermediariu è pruspettive di a strategia di a Cullettività di Corsica in fattu di privenzione è di riduzzione di e sparità suciale di salute

Rapport n° 240 : Bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la Santé et de la Lutte Antivectorielle, présente le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a émis un avis favorable.

La Vice-présidente NIVAGGIONI rapporte l'avis formulé par le CESEC.

Mme Chantal PEDINIELLI remercie, en préalable, la **Conseillère FAZI** pour la présentation du rapport.

Elle déclare, d'abord, prendre acte de la volonté du Conseil Exécutif de répondre aux nombreux appels à projets, comme des informations dispensées relatives à l'activité des centres de PMI. S'agissant du volet « Petite Enfance », elle rejoint cependant l'avis du CESEC quant à l'adaptation des offres aux horaires des parents, au manque d'attractivité des emplois et de formation des personnels, au manque de suivi des 6/11 ans depuis le retrait de la PMI et qui incombe par conséquent aux communes.

Elle indique, ensuite, n'avoir pas retrouvé dans le rapport les données relatives au Registre des Cancers.

Enfin, elle fait observer, à propos du **CHU**, que sa création est liée à l'implantation d'un PETscan, qui n'est toujours pas effective alors qu'elle serait gagée par les économies réalisées sur les nombreux déplacements sur le continent résultant actuellement de son absence. A ce sujet, elle rappellera que lors du vote de la motion de **Danièle ANTONINI** à ce sujet, « **Un Soffiu Novu** » avait émis des réserves par rapport à la demande d'installation en Corse de deux unités, qui ne lui semblait pas suffisamment argumentée : il s'agit peut-être d'une option idéale, mais mieux vaudrait se concentrer sur l'obtention d'un premier équipement.

S'agissant en tout cas de la délibération, puisque celle-ci évoque le CHU, Mme PEDINIELLI annonce le souhait du groupe « Un Soffiu Novu » d'intégrer le PETscan dans la demande « forte et pressante », motivé par le fait que son absence contribue aux inégalités dans la population : d'où l'amendement déposé à ce sujet, dont elle donne lecture.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI souhaite, elle aussi, déposer un amendement, dont elle présente l'économie : les communautés de communes Pasquale PAOLI et l'ORIENTE ne disposent plus que de trois médecins, et c'est la preuve d'un déséquilibre au niveau médical, accentué par le manque de moyens d'appui et aussi, par l'âge de ces praticiens, proches de la retraite. La vulnérabilité de ce territoire a été évaluée à 4/5.

L'Agence Régionale de Santé envisage, à cet effet, l'arrivée d'un « docteur junior » et l'implantation d'une maison de santé ; aussi, apparaît-il judicieux d'inclure cette démarche dans la délibération, en termes d'identification des deux zones rouges précitées et de concrétisation des objectifs, et cela, sans engagement financier pour le moment (même si le règlement des aides, au 1.1, prévoit de financer l'acquisition de bâti du matériel à concurrence de 150 000 € investissement et fonctionnement confondus).

Mme COGNETTI-TURCHINI tient à de souligner le fait que selon si l'on n'agit pas maintenant, la situation sur le terrain ne fera que s'aggraver. Or, il importe de donner à ces territoires une équité et des moyens pour qu'ils ne deviennent pas déshérités. Il s'agit, en effet, de réduire les inégalités territoriales et de garantir l'accès aux soins à la population intervention. Tel est le sens de cet amendement, dont elle donne lecture.

<u>Mme Muriel FAGNI</u>, même si elle peut rejoindre les propos de ses collègues, membres de la commission organique qu'elle préside, estime pour sa part que le rapport ne se contente pas de dresser un bilan, mais

qu'il incarne de surcroît une action audacieuse et concrète. En effet, depuis 2018, la Collectivité de Corse a su transformer des priorités politiques en actions et réalisations concrètes, apportant la démonstration que la Corse est capable d'agir, d'obtenir des résultats et réduire, ce faisant, les inégalités de la population au niveau de l'accès aux soins. Et elle étaye son raisonnement en citant plusieurs mesures du rapport, qui œuvre en faveur de la création d'un système de santé efficace, consacré par l'implantation d'un **CHU**.

Mme FAZI commence par répondre à Chantal PEDINIELLI en lui précisant, d'abord, qu'elle a omis de parler du PETscan dans sa présentation, étant donné que celui-ci est acté, il sera installé en 2026, et la Collectivité travaille actuellement avec l'ARS -dont il convient de saluer l'implication- à boucler son financement. Ce rapport dresse un bilan d'étape et l'**Exécutif** reviendra sur ce sujet le moment venu. Concernant la Petite Enfance, ensuite, elle avoue ne pas avoir été alertée sur des situations de manque, sachant qu'il est difficile d'ouvrir des crèches municipales ou associatives car ce sont des équipements onéreux. Et pour ce qui est de la PMI, elle précise que les Case di a Zitellina ont vocation à courir tout le territoire de la Corse, il s'agit par conséquent de poursuivre sur cet élan ; en sachant qu'actuellement, les équipes de la PMI et de l'ASE agissent très bien. S'agissant de l'ORS, enfin, elle fait valoir, d'une part, qu'il est compliqué de mobiliser les chiffres ; d'autre part, que sur le continent de telles structures sont financées par les universités et il est prévu de les fédérer dans un registre national : en attendant, les données de l'ORS Corse doivent être validées par le niveau national. On n'en a pas moins besoin, cela étant, de développer les actions de prévention et de dépistage sur les principales pathologies. Quoi qu'il en soit, le Conseil exécutif sera favorable à ce premier amendement.

Répondant à **Cathy COGNETTI-TURCHINI**, <u>Mme FAZI</u> lui objecte que la Collectivité de Corse a élaboré son propre zonage ; pour autant, elle tient à attirer l'attention sur le fait qu'à petite échelle, ce type de classement peut évoluer très vite. Nonobstant, elle se déclare favorable à ce second amendement, qui reprend d'ailleurs ce qui est déjà fait.

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement n° 1 :

« Après l'article 5 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« **REITERE** avec force la demande d'implantation d'un TEP Scan en Corse, conformément aux dispositions de la délibération n° 24/180 AC de l'Assemblée de Corse portant adoption d'une motion relative à l'implantation d'un TEP Scan en Corse. »

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence. »

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI. Eveline GALLONI D'ISTRIA. Pierre GHIONGA. Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghiuvan'Santu LE MAO. Jean-Jacques LUCCHINI. Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

La Présidente MAUPERTUIS met aux voix l'amendement n° 2 :

« Après l'article 5 de la délibération, est inséré un nouvel article ainsi rédigé :

« VALIDE la déclinaison en Corse par l'ARS de la mission expérimentale « Territoires vulnérables » destinée à lutter contre les déserts médicaux, ainsi que l'identification des communautés de communes Pasquale Paoli et Oriente comme étant les territoires de Corse les plus médicalement sinistrés.

SOUTIENT les axes d'action avancés par l'ARS au premier rang desquels la création d'une maison de santé sur le territoire de la communauté de communes Pasquale Paoli. »

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence. »

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Ensuite de quoi, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> fait prendre acte du projet de délibération ainsi amendé.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a pris acte, à l'unanimité des conseillers présents et représentés, du rapport portant bilan d'étape et perspectives de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière de prévention et de réduction des inégalités sociales de santé, tel qu'amendé.

TURISIMU / TOURISME

Raportu n^u 260 : Cuntratti di cessione di serviziu di trasporti aerii à via di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030

Rapport n° 260 : Contrats de concession de service de transports aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030

Mmes et MM. Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Hyacinthe VANNI, Muriel FAGNI, Romain COLONNA, Don Joseph LUCCIONI, Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Vanina BORROMEI et Paul QUASTANA, ainsi que M. François SORBA, ont préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

Le **<u>Président Gilles SIMEONI</u>** présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La Présidente MAUPETUIS rapporte l'avis formulé par le CESEC.

Pour <u>Mme Charlotte TERRIGHI</u>, cette première opération va permettre de mettre en marche une nouvelle dynamique des transports : assurer des liaisons toute l'année représente, en effet, une avancée majeure pour la Corse, pour sa culture et son économie. On ne peut pas se contenter d'un système de gré à gré vulnérable et superficiel, l'achat de flux, comme tout système innovant, peut prêter à discussion, mais elle espère que les lots infructueux seront quand même pourvus.

M. Georges MELA, en préalable, souhaite positionner ce rapport dans son contexte: on parle ici d'achat de flux depuis trois ans maintenant, alors qu'en octobre 2024, « Un Soffiu Novu » faisait déjà observer que les délais n'étaient pas respectés, éprouvant le sentiment de se trouver dans une impasse, étant donné que la Collectivité de Corse semblait vouloir reporter l'échec de la mise en œuvre sur la DGAC. Aujourd'hui, il prend

acte du fait que 12 lots sont proposés, 3 à l'international et 9 en domestique, 9 attribuables à Volotea et 3 à Air Corsica, sur un total de 36 initialement prévus; sachant, toutefois, que les lots infructueux pourront être relancés. Le coût global s'élève à 2 M€ par an, il serait compensé à 88% par une augmentation a due concurrence de la taxe des transports, et pourrait générer une retombée économique supérieure à 400 M€ d'euros, avec 7 Millions de nuitées supplémentaires.

<u>M. MELA</u> annonce, d'abord, que le groupe « **Un Soffiu Novu** » votera ce rapport car il partage l'objectif affiché : soutenir l'ouverture ou la consolidation de lignes aériennes hors saison. Cela, en rappelant que dans le sud de la Corse, avec **Jean-Marc SERRA**, des liaisons Figari / Charleroi avaient déjà été assurées sur un modèle comparable.

M. MELA n'en veut pas moins, ensuite, soulever plusieurs questions majeures.

Le rapport du Conseil exécutif lui paraît procéder par le haut, sans offrir de garanties en termes d'accessibilité tarifaire, une compagnie pouvant encaisser la subvention sans la reporter sur les prix : or, ce qui détermine le succès d'une liaison tient surtout à l'attractivité des prix proposés. Il observe qu'à Figari, les tarifs sont élevés et les vols moindres, comme à Calvi d'ailleurs, et il n'en comprend pas la raison. Il déplore l'absence comparative avec la destination voisine, qui, elle, combine plusieurs leviers dans une approche intégrée visant à soutenir une fréquentation régulière hors saison (par ex. un vol Olbia / New York deux fois par semaine). Il soulève le risque de voir ce dispositif perçu comme une simple avance de trésorerie, sans impact véritable, alors que le groupe « Un Soffiu Novu » propose, quant à lui, une modulation de la taxe des transports. Il se montre sceptique sur le niveau de retombées escompté, 418 M€ lui semblant un montant arbitraire, de même que les 7 Millions de nuitées avancées : à cet égard, le rapport produit par l'ATC tient-il compte du fait que l'apport se fera surtout les week-ends, obligeant malgré tous les établissements à demeurer ouverts toute la semaine ? Il fait observer que par effet indirect, certains opérateurs actuellement présents pourraient se retirer : est-ce que l'on a déjà mesuré ce phénomène ? Et il voudrait savoir, aussi, si le dossier a été suffisamment bordé au niveau juridique.

Reste, enfin, pour <u>M. MELA</u>, la question de fond : comment mesurer l'efficacité de ce dispositif : au nombre de passagers, à l'impact supposé sur l'économie, en termes d'allongement de la saison? « **Un Soffiu Novu** » partage la finalité de cette ambition, cependant, il lui semble

indispensable qu'elle s'articule dans une stratégie plus large de transparence et de modélisation des outils : car c'est sur le terrain offre de prix / attractivité générée que la Corse, en l'espèce, devra se situer.

M. Paul-Félix BENEDETTI commence par déclarer pouvoir se satisfaire de la volonté du Conseil exécutif de chercher à étaler la saison touristique, pour que l'inertie des investissements structurants trouve preneurs et que la Corse attire des touristes pendant la saison morte.

Pour autant, il estime que si le projet proposé s'avère ambitieux, il aurait pu chercher par le biais des liaisons internationales à capter des touristes à bonne valeur ajoutée ; alors que là, il se concentre à deux exceptions près sur des liaisons domestiques. C'est un chemin un peu décevant, mais qui correspond sans doute à la réalité actuelle du monde économique. Il s'avère plus gênant, en revanche, de continuer à se tourner vers une clientèle française, qui n'est pas la plus profitable : à cet égard, la Corse des années 1980 bénéficiait d'un tourisme plus diversifié, plus vertueux, avec une offre centrée sur des professionnels et non pas sur des dizaines de milliers de logements ouverts, de façon sauvage, à un tourisme globalement néfaste. Dans cet ordre d'idées, encourager des liaisons franco-corses sur des week-ends longs risque de favoriser cette offre de logements, étant donné que les professionnels ne vont guère ouvrir leurs établissements par intermittence. Aussi, l'effort public ne devrait pas consister à étaler la saison, mais à faire en sorte qu'il y ait une saison : à titre d'exemple, on voit bien que le mois de juillet -en termes de flux économiques, sinon de passagers- n'en fait plus partie.

M. BENEDETTI en déduit que la Corse n'a pas su d'adapter sa zone de recherche à ses besoins, contrairement aux autres régions touristiques. Par ailleurs, il s'avoue quelque un peu contrarié par le fait que la compagnie régionale n'ait répondu que marginalement ; s'il est vrai que répondre à tous les lots aurait pu prêter à soupçon, il est tout de même curieux que les lignes sur Londres, Munich et Zurich n'aient pas trouvé preneur, et notamment, qu'Air Corsica ne se soit pas positionnée, quitte à s'engager économiquement. Il est gênant, de surcroît, de constater que la seule autre offre émane de Volotea, à qui l'on va donner accès à une rente de situation, au risque de faire entrer le « loup dans la bergerie ». Il s'agit, en effet, d'un appel d'offres sur une rente à monopole de destination, avec une compagnie qui l'a déjà fait au même prix, de plus en l'aidant ce qui peut lui proposer une capacité en « cash » disponible dangereuse.

Par conséquent, approuvant le dispositif proposé dans sa finalité, mais pas au niveau de son opérationnalité, « **Core in Fronte** » s'abstiendra.

M. Jean-Christophe ANGELINI souhaite attirer l'attention sur l'obtention du quorum nécessaire à délibérer, demandant si celui-ci sera garanti malgré les déports.

<u>La Présidente de l'Assemblée</u> répond que le quorum est actuellement atteint.

M. ANGELINI débute son propos en tenant à remercier tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, à la CCI comme au Conseil exécutif : une démarche initiée depuis quelques temps entre aujourd'hui en voie d'opérationnalité, et s'apprête à produire ses pleins effets.

En préalable, et après avoir estimé que son collègue **BENEDETTI** avait livré une analyse de fonds, <u>M. ANGELINI</u> souhaite poser le cadre dans lequel se situe sa propre réflexion. D'abord, il fait valoir, à l'instar de **Georges MELA** d'ailleurs, que la situation de l'Extrême-Sud a été l'occasion de débattre sur des problématiques d'équipement, d'eau et aujourd'hui, de tourisme. Ensuite, il souhaite éviter ici tout débat manichéen, qui opposerait les sobres et les vertueux aux spéculateurs dispendieux, sachant, en outre, que les réseaux sociaux se chargent de créer des clivages n'ayant pas lieu d'être. Nonobstant, **Julien PAOLINI**, n'en a pas moins repris cet argument ce matin: quelle que soit la délibération et son point d'entrée le **Conseil exécutif** en ressort toujours avec la conclusion qu'il arrange...

En premier lieu, <u>M. ANGELINI</u> annonce que le groupe « Avanzemu », au risque de faire lui aussi des erreurs, s'avère enclin à soutenir la démarche proposée. Il appartient, en revanche, au **Conseil exécutif** de savoir sortir d'une sorte de schizophrénie, lorsqu'il attend avec son rapport 450 000 touristes supplémentaires et 7 millions de nuitées (même si on ne voit pas comment il aboutit à ce calcul), tout en se mettant, ainsi, en contradiction avec ses propres objectifs politiques. Mais quoi qu'il en soit, chercher à désaisonnaliser l'activité touristique, ouvrir le ciel à des compagnies qui desservent déjà la plupart des îles du monde, et cela, sans porter préjudice aux opérateurs existants, constituent autant d'objectifs sur autour desquels on peut se retrouver.

Cependant, en-dehors d'une fragilité juridique dont il admet qu'elle n'est pas imputable au **Conseil exécutif**, **M. ANGELINI** considère que la question du modèle choisi se pose toujours. Pour cela, il entend raisonner à partir de trois idées :

- la **CCI**, qui est à l'origine du rapport commandé, conclut à un surcoût structurel de **20** à **25** % au niveau de la destination touristique Corse ; des efforts ont été déployés, sans parvenir à corriger cette anomalie ;
- la pratique du para-tourisme soulève la question des retombées globales du tourisme dans l'économie réelle de la Corse, alors que l'on assiste à l'essor d'une commercialisation sauvage; on peut craindre, dans ce contexte, que les mesures proposées ne contribuent à accentuer cette tendance;
- le **PADDUC** posait en 2015 une vision partagée, « **Avanzemu** » l'avait d'ailleurs soutenue en son temps ; mais il semble que les préceptes d'économie touristique d'alors aient été en partie abandonnés.

Dans un deuxième temps, <u>M. ANGELINI</u> soulève plusieurs aspects : la déconnexion avec certains territoires pourtant très fréquentés (Calvi et Figari) / un engagement financier qui n'est pas exorbitant, même si l'on ne devrait pas atteindre les ratios escomptés, qu'il met au défi de vérifier / un volume de touristes qui devrait atteindre des effets de seuil et mérite d'être optimisé, étant donné qu'il ne s'agit pas d'accueillir toujours plus, mais d'organiser davantage de retombées.

En conclusion, <u>M. ANGELINI</u> attire par conséquent l'attention sur les limites à fixer sur cet exercice, dont on décide collectivement aujourd'hui. Les réserves du groupe « **Avanzemu** », qu'il a retracées, s'avèrent constructives, elles ne sont pas en dichotomie avec le rapport du **Conseil exécutif**; pour autant, à l'aune des débats récents, celui-ci devrait être l'occasion d'engager une prospective sur un tourisme assumé, car c'est bien là l'une des grandes clés de l'avenir économique de la Corse.

<u>Mme Nadine NIVAGGIONI</u>, Vice-présidente de l'Assemblée, fait observer combien le débat sur la saison touristique s'avère récurent dans cet hémicycle, utilisant des arguments qui s'avèrent toujours à peu près les mêmes (étalement de la saison, inégalités être les territoires...). Elle se contentera, pour sa part, de souligner les avantages du projet proposé aujourd'hui par le **Conseil exécutif**.

Dans cet esprit, elle relève que la Corse est passée en quelques années d'une saison de trois mois à une saison sur sept mois dans les zones les plus touristiques, entre quatre et cinq ailleurs. L'activité n'en restait pas moins dans l'aléatoire, du fait des périodes creuses, en termes d'emplois. Aussi, parvenir à une saison de dix mois reviendrait-il à changer la donne, et serait susceptible de constituer, dans l'économique et le social, des avancées notables.

La <u>Vice-présidente NIVAGGIONI</u> estime, à ce sujet, que la mer sera sans doute moins attractive, et la haute montagne, réservée à quelques amateurs : ce sont, par conséquent, d'autres territoires qui pourraient bénéficier de cet allongement de la saison, aussi, en plus de l'étalement temporel annoncé, la Corse pourrait obtenir un étalement géographique, générateur de retombées agricoles non négligeables. Même dans les pôles les plus fréquentés, qui passent de l'hyperactivité à la « ville morte », il y aurait certainement intérêt à étaler davantage les flux touristiques, dans des proportions somme toute raisonnables.

Pour <u>M. Jean-Paul PANZANI</u>, ce dossier n'est pas seulement technique, il s'avère aussi politique et stratégique.

Dans cet ordre d'idées, il avoue avoir trouvé le rapport du **Conseil exécutif** totalement à la hauteur des enjeux, sans aspects manichéens ni schizophrènes : il met en débat le type de développement souhaité pour la Corse, impliquant l'échange d'arguments différenciés. Cela ne signifie pas, pour autant, qu'il soit pertinent d'avancer, ici, des questions d'inégalités géographiques, car la majorité à laquelle il appartient procède par une vision homogène du territoire, qui ne vise à exclure personne même s'il peut y avoir, ici ou là, quelques décalages ponctuels. Pareille idée serait donc quasi- insupportable pour lui.

Tout au contraire, il estime que le **Conseil exécutif** a bien situé les enjeux, en posant l'équation complexe dans laquelle on se trouve : c'est, en effet, l'un de ces moments où il convient d'avoir du génie pour inventer de nouveaux modèles, de nouveaux paradigmes. Il est nécessaire, en l'espèce, de s'interroger sur le type de touristes souhaités, sachant que les clientèles ont beaucoup évolué depuis quarante ans et alors qu'aujourd'hui, toutes les clientèles sont bienvenues.

L'Assemblée de Corse est, par conséquent, amenée à prendre aujourd'hui une décision importante dans ce domaine, sans être définitive; elle sera d'ailleurs soumise à évaluation et comporte, sans doute, des risques de procédure et d'effets induits. Mais ce faisant, la Collectivité de Corse franchira une étape essentielle, qui ne pourra que produire des avantages.

Et <u>M. PANZANI</u> de se réjouir, en constatant que l'ensemble des groupes perçoivent bien ce tournant. Car il s'agit qu'ils convergent tous vers un même but, nonobstant les correctifs à apporter au schéma initial.

<u>Mme BASTIANI</u>, en préalable, tient à rappeler à l'ensemble des conseillers qu'ils ne votent pas aujourd'hui l'achat des flux -cela a déjà été fait, et à l'unanimité par deux fois, mais sur l'attribution des contrats. Il n'en était pas moins normal d'intégrer ce rapport dans une vision globale, tenant compte de la **DSP** et du marché libre.

Elle souhaite commencer par souligner la qualité exceptionnelle de ce dossier, issu d'une collaboration étroite entre les services de la Collectivité de Corse, de l'**ATC** et de la **CCI**, chacun apportant sa compétence et son investissement, tout en ayant su dépasser les lourdeurs structurelles inhérentes.

Apportant quelques compléments aux propos développés par **Nadine NIVAGGIONI** et **Jean-Paul PANZANI**, <u>Mme BASTIANI</u> souligne, ensuite, combien le fait de pouvoir voter l'attribution des lots va donner corps à la déconcentration du tourisme dans le temps : la Corse dispose actuellement d'une capacité d'accueil assez réduite, avec un pic au mois d'août de **378 000** visiteurs journaliers (le 14), qu'il va s'agir d'aplanir ; alors qu'en parallèle, le marché touristique européen reste en attente d'un autre modèle d'expériences, qui suppose la fréquentation hors saison. Cela, tout en sachant qu'en 2024, la Corse est devenue la première île de Méditerranée à obtenir le label Or des « *green destinations* ».

Mme BASTIANI précise, à cet égard, que l'attribution de 12 lots vient s'inscrire dans cette politique de tourisme durable, qui se déploieront sur quatre aéroports à partir de territoires constituants des viviers de visiteurs importants. Comme on le voit, il s'agit d'un projet vertueux qui soutient directement l'annualisation de l'économie et va permettre, ainsi, à de multiples entreprises de mieux rentabiliser leurs efforts ; nombreux étant les professionnels à souhaiter pouvoir ouvrir leurs établissements tout au long de l'année. Dans cet objectif, le rôle des offices de tourisme sera déterminant pour la réussite de cette opération, une rencontre est prévue à Corti dans les jours prochains, et beaucoup ont fait part d'ores et déjà de leur satisfaction. « La Corse autrement, en novembre, en décembre » fera par ailleurs l'objet d'une politique de communication adaptée, qui est en cours d'élaboration avec Atout France. On reste, cela étant, sur un système progressif, qui commencera par viser 14 000 personnes en novembre et décembre, pour aboutir à 1 000 000 de visiteurs supplémentaires en fin de période. De même, une relance ciblée des lots infructueux sera-t-elle engagée rapidement, priorisant des liaisons à haut potentiel hors saison telles que Genève et Londres.

Répondant à **M. BENEDETTI** et à ses inquiétudes en matière de tarifs, <u>Mme BASTIANI</u> explique que la préparation du dossier était l'occasion de respecter scrupuleusement les dispositions des règlements européens qui, en-dehors de la **DSP**, prévoient la liberté tarifaire : le rapport s'est donc contenté d'un plafond, tout en fixant des pénalités au cas où les concessionnaires ne respecteraient pas les garanties annoncées.

A M. MELA, Mme BASTIANI indique que des comparaisons ont été faites avec les autres îles, sur les différents critères, on pourra aussi rentrer davantage dans les détails. S'agissant de la méthodologie utilisable pour évaluer les retombées -source d'inquiétude pour MM. MELA et ANGELINI, Mme BASTIANI assure que les calculs reposent sur trois enquêtes sérieuses aux frontières et visiteurs, avec des hypothèses intégrant les coûts locaux tels que la location de voiture, la TVA ou la taxe sur les transports ; un point de vigilance, cela dit, restant sur les modes d'hébergement. Mais l'on n'en obtient pas moins des indicateurs précis, que l'on retrouve dans les annexes du rapport, et globalement, un chiffre supplémentaire relativement modique au regard du poids actuel du tourisme dans l'économie corse. Et elle le répète, un plan d'action est prévu dès octobre avec Atout France, les offices du tourisme et les professionnels qui voudront s'y associer.

A propos des contraintes d'ouverture rencontrées par les professionnels, sujet relayé ici par **Paul-Félix BENEDETTI**, <u>Mme BASTIANI</u> fait valoir que les syndicats représentant les acteurs du tourisme adhèrent à ce dispositif et s'en félicitent, ceux qui sont ouverts à l'année se faisant même fort d'inciter les autres à le rester. Et actuellement, la capacité journalière existante dans les différents bassins desservis par les quatre aéroports atteste que les nouveaux flux seront largement absorbables à volume d'offre constant.

Et <u>Mme BASTIANI</u> de conclure, en rappelant que 12 lots sont aujourd'hui attribués; 12 autres ont fait l'objet d'offres initiales par d'autres compagnies qui n'ont pas donné suite, cependant les négociations ont permis d'identifier les réserves les ayant amenées à se désister et l'on pourra, par conséquent, en tenir compte. La CCI et les aéroports ont apporté une expertise reconnue, les lots attribués se situent déjà dans des itinéraires parmi les plus recherchés hors DSP, les 12 autres le sont aussi d'ailleurs. La Collectivité de Corse, l'ATC et la CCI sont en tout cas ravis de porter aujourd'hui ce rapport et ils continueront à travailler en ce sens. Ce dispositif représente incontestablement un investissement d'avenir, il consolidera la position de la Corse comme référence dans le tourisme

durable, et sera de nature à développer son économie. Plus qu'innovant, il s'avère, en fait, un projet révolutionnaire.

Personne d'autre ne demandant la parole, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> met aux voix le projet de délibération.

Sont absents:

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Josepha GIACOMETTIPIREDDA, Don Joseph LUCCIONI, Flora MATTEI, Chantal PEDINIELLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hyacinthe VANNI. Alex VINCIGUERRA.

CONSIDERANT les déports de Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Vanina BORROMEI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Muriel FAGNI, Don Joseph LUCCIONI, Chantal PEDINIELLI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Hyacinthe VANNI et Alex VINCIGUERRA.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA NICOLAI, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Charles VOGLIMACCI.

Se sont abstenus:

Mmes et MM. Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI et Jean-Noël PROFIZI.

POUR: 42 CONTRE: 0 ABST: 5 NPPV: 0

La Présidente MAUPERTUIS propose ensuite aux conseillers d'adopter la dérogation au régime ordinaire des temps de travail de la Collectivité, s'agissant des personnels du secrétariat général de l'Assemblée mobilisés pour ces deux jours de session.

L'Assemblée de Corse a approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés cette nécessité de dérogation.

Ensuite de quoi, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> rappelle aux présidents des groupes politiques qu'ils sont convoqués à 9h15, avant reprise de la session, afin de déterminer les modalités d'une réaction collective suite aux tags injurieux ayant visé le **Cardinal BUSTILLO**.

Puis, elle procède à une communication plus personnelle, informant les membres de l'Assemblée et du Conseil exécutif du départ de la Directrice de son Cabinet. Mme Lesia SARGENTINI, en poste depuis trois ans et demi, s'apprête en effet à rejoindre la Direction Générale des Services où elle dirigera la nouvelle Délégation en charge de la langue corse, de l'Europe et de la Méditerranée. Elle tient, ce soir, à la remercier publiquement pour son investissement de tous les jours, qui lui a apporté une aide précieuse. Et elle est certaine qu'elle saura valoriser, par ses savoir-faire et ses savoir-être, les domaines de la Coopération internationale et de la Langue, œuvrant au rayonnement de la Collectivité.

La séance est levée à 19h51.

JOURNEE DU VENDREDI 3 OCTOBRE

La séance reprend à 10h22.

La Présidente MAUPERTUIS, après s'être assurée que tous les groupes avaient bien des représentants dans l'hémicycle, rappelle que la Conférence des Présidents, réunie préalablement à l'ouverture de la session, a souhaité accorder un temps d'intervention aux conseillers à la suite des tags injurieux ayant visé, dernièrement, le Cardinal BUSTILLO.

Elle s'est, pour sa part, déjà exprimée publiquement sur cette affaire au cours de son allocution d'ouverture. Ces « tags » l'ont tout à la fois attristée, heurtée et inquiétée, de voir fleurir ce genre d'insultes, pour qui que ce soit en général, et en particulier quand elles concernent un homme d'église éminent. Chacun des groupes disposera aujourd'hui d'un temps de parole de deux minutes, puis, s'il apparaît une convergence autour d'une position de soutien, les modalités d'une démarche appropriée pourront être envisagées.

Pour M. Jean-Martin MONDOLONI, dans ce genre de circonstances, le dilemme est toujours le même : en parler et donner de la résonance à des actes stupides, ou se taire ? Il avoue, quant à lui, faire partie de ceux qui ne veulent pas se murer dans le silence, préférant des réactions, parfois à plusieurs titres. Il s'agit, en l'espèce, d'un homme d'église, du guide du peuple chrétien, du cardinal de Corse, d'un homme ayant réussi, le 15 décembre dernier, à créer le temps d'une journée un esprit de communion dans cette île -assez rare au demeurant. François-Xavier BUSTILLO, de surcroît, s'avère dans des temps d'impermanence et d'incertitude incarner un pôle de stabilité en Corse qui rassemble parce qu'il a une autorité morale et que son charisme l'y autorise. Homme de bien confronté depuis deux jours à une forme de mal, il a lui aussi le droit à la compassion ; sachant que le mal n'a besoin de rien d'autre pour prospérer que l'apathie, du silence, des gens de bien et de raison.

A cet égard, M. MONDOLONI estime que dans cet hémicycle, les élus apportent la preuve, au-delà de leur diversité, qu'ils sont gens de bien et de raison et c'est cela, précisément, qui doit les conduire à réagir, à apporter évidemment leur soutien au Cardinal et à lui adresser, dans l'unanimité un courrier approprié.

M. Romain COLONNA, intervenant au nom de Fà Populu Inseme, assure que le groupe tient à apporter son soutien au Cardinal BUSTILLO, un homme de paix sachant porter au quotidien un message de dialogue

et de démocratie, en dépit des difficultés rencontrées. Après s'être posé la même question, autour de l'intérêt d'une réaction, il a considéré préférable de ne pas cautionner la banalisation de telles malveillances. Peut-être est-ce l'acte de personnes n'ayant pas conscience de ce qu'elles font, en tout cas ce genre de message écrit ne saurait tester sans réponse. Fà Populu Inseme a, d'ailleurs, commencé la session en posant une question orale relative aux violences qui se développent en Corse, et il sera d'autant plus disposé à participer à une lettre commune de soutien qu'il partage le message de paix du Cardinal.

Pour M. Paul-Félix BENEDETTI, les insultes et les tags relèvent autant de la lâcheté de petites mains peut-être manipulées, que d'un cycle de violences s'inscrivant dans une trajectoire d'ensemble. Dans le cas présent, on touche à un niveau qui aurait dû rester de l'ordre de la sacralisation suprême, et on le fait de façon mesquine, au moyen d'écritures abjectes. Il est donc impossible de ne pas en parler publiquement, quitte à donner de l'écho -voire de la satisfaction- à leurs auteurs.

M. BENEDETTI rappelle que la société corse va mal, elle a connu des évêques politiques animés de visions ouvertes, des évêques fermés, des ecclésiastiques attachés à un message pieux d'humanisme. Mgr BUSTILLO en fait partie, qui a redonné aux corses des raisons d'espérer, pas forcément, de croire, mais d'avoir foi en l'avenir : il appartient, en effet, à l'ordre des franciscains, le plus ouvert sur l'idée du partage et du sacrifice, et il se retrouve victime d'attaques abjectes et surréalistes. Il est, certainement, un homme fort, mais il n'en doit pas moins s'interroger aujourd'hui, sur ce qu'il a fait pour la Corse et ce qui lui est rendu. M. BENEDETTI met en tout cas ces tags au même niveau que les petites exactions crapuleuses qui s'accumulent ici au jour le jour, Core in Fronte en est lui-même victime, d'ailleurs, mais il ose espérer en un sursaut collectif pour que le vrai, le juste, s'oppose durablement à l'ignoble, à la lâcheté.

M. Saveriu LUCIANI, sans surajouter à ce qui vient d'être dit et qu'il partage, rappelle avec nostalgie que les murs de la Corse ont exprimé les revendications de tout un peuple, contribuant à sa victoire ; cependant, ils ont aujourd'hui bien changé, en se couvrant d'inscriptions révoltantes, qu'il condamne sans équivoque. Il considère ce Cardinal comme un berger, qui a su accompagner et aider à la renaissance des confréries, à la construction sociale de tout un peuple qui s'est retrouvé autour de valeurs que l'on avait perdues. Le peuple Corse lui doit beaucoup, en ces années

charnières, et il ne saurait laisser s'attaquer à un homme l'ayant remis sur le bon chemin.

M. LUCIANI partage l'idée selon laquelle « le sacré n'implique pas la croyance en Dieu, c'est l'expérience des réalités et la conviction d'exister dans le monde ». Au-delà de la religion, qui dans ce pays fait partie du sacré, on attaque des hommes qui portent la foi et contribuent à la reconnaissance d'un peuple et à son droit d'exister, qui a ouvert une route pour retrouver ces valeurs et cette volonté, et qui, sans doute, n'a pas encore été évalué à son juste niveau. On voit en l'espèce des murs de la honte et non pas de l'expression populaire, il convient de réagir collectivement pour renvoyer leurs auteurs à rien.

Pour <u>Mme Charlotte TERRIGHI</u>, on ne peut être ici que dans l'unanimité pour dénoncer des actes perpétrés à l'encontre d'un homme qui aime ce peuple. Actes lâches, qui montrent une image dans laquelle on ne peut se reconnaître, et que l'on ne veut pas voir s'ancrer. Hier soir, toutes les églises de Corse ont résonné à la même heure, et ce sont les cloches de la solidarité qui ont alors teinté.

Le <u>Président SIMEONI</u> considère que les termes du débat ont bien été posés : faut-il ne rein dire et traiter ces actes par le mépris, ou, dès lors qu'ils sont connus et intègrent l'espace public, manifester solidarité et rejet ?

Pour sa part, tant que les tags n'étaient pas connus, il inclinait pour la première position, sachant que le soir même, il était en contact avec l'Abbé CONSTANT puis avec le maire de Vivariu, faisant effacer les inscriptions par les services routiers ; et que dès le lendemain, il joignait le Cardinal pour lui faire part de son incompréhension, et lui réaffirmer une solidarité indéfectible. Il a senti, à ce moment-là, la sérénité de son interlocuteur qui fidèle à sa volonté de paix, n'entendait pas conférer à cette affaire plus de retentissement qu'elle n'en mérite. Mais dès lors que l'acte a été connu, il devenait normal de condamner le fait de cracher sur la croix, en l'occurrence celle d'un Cardinal œuvrant pour la Corse et pour sa société, d'autant plus que ce faisant, il s'expose à des réactions de bêtise ou malveillance.

Les élus ont donc convenu de lui écrire un courrier commun, exprimant ce qui s'est dit ici, reconnaissant tout ce qu'il apporte à la Corse, et indiquant se tenir à ses côtés dans cette période. La Présidente MAUPERTUIS indique avoir joint, elle aussi, le Cardinal BUSTILLO, qui se trouvait déjà à Lourdes avec un groupe de pèlerins : il sera content d'entendre aujourd'hui la voix de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif, puis de recevoir un courrier émanant de tous leurs membres. François-Xavier BUSTILLO lui a répondu qu'il était sur les routes et les chemins pour porter l'espérance, fidèle à sa mission ici-bas, et il s'est, d'ores et déjà, montré particulièrement sensible au soutien des représentants du peuple Corse. A ce propos, elle fera parvenir aux responsables des groupes une proposition de courrier.

Abordant les questions organisationnelles, elle suggère de rester dans les locaux pour déjeuner, de façon à éviter de prolonger les travaux en soirée.

M. Antoine POLI indique qu'il se déportera sur le rapport n° 268 et quitte donc l'hémicycle.

Le Président SIMEONI demande, dans le même ordre d'idées, la parole pour un point d'ordre préalable. Il souhaite, en effet, attirer l'attention des Conseillers -tout en proposant, d'ailleurs, que le Référent Déontologue de la Collectivité se saisisse de cette question- sur des précisions apportées lors de la rentrée solennelle du Tribunal administratif de Bastia, à laquelle il assistait. Un haut-magistrat, en l'espèce, la présidente honoraire du Tribunal, s'est livrée à une revue des textes et de la jurisprudence sanctionnant le conflit d'intérêts, les prises illégales d'intérêts ; et au détour de son intervention, elle a souligné que le fait, pour un élu, d'être présent au moment où un dossier va être évoqué et de dire dans l'hémicycle qu'il se retirait -et a fortiori, d'expliquer pourquoi il se retirait, pouvait être considéré comme fautif par la juridiction. Le diable est toujours caché dans les détails, mais il y avait lieu d'être très surpris de cette affirmation, d'autant qu'il s'agit-là d'un pratique en usage fréquent dans les collectivités, y compris ici, et avec une parfaite bonne foi. Il attire par conséquent l'attention sur ce point de vigilance, en demandant publiquement -ce qui est constitutif aussi de la bonne foi collective des élus, que Pour les éléments passés, que cette information, ignorée jusqu'à présent, soit intégrée dans le périmètre des réflexions et le cas échéant, des comportements. Cela, dans la volonté de respecter les textes, y compris dans des interprétations très extensives et très exigeantes.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> remercie le <u>Président du Conseil exécutif</u> pour cette information, et partage l'idée de demander une analyse à <u>M. le Déontologue</u>.

<u>CUUPERAZIONE ISTITIZIUNALE</u> / COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Raportu n^u 268 : Avisu nant'à u prughjettu di decretu d'appiecazione di a criendu u stabilimentu publicu di u cumerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 268 : Avis sur le projet de décret d'application de la loi créant l'Établissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse

Avant d'aborder la présentation du rapport, la <u>Présidente MAUPERTUIS</u> sollicite les **Conseillers** sur la reconnaissance de l'urgence à statuer, nonobstant une transmission en délai abrégé motivée par la date à laquelle le **Conseil exécutif** a lui-même été saisi par l'Etat.

L'Assemblée de Corse, à l'unanimité des participants, reconnaît le caractère d'urgence à statuer sur ce texte, et accepte d'en délibérer en délai abrégé.

Le **Président SIMEONI** expose le rapport.

M. Paul QUASTANA demande une clarification : il y a eu d'abord une loi, qui procède d'un certain esprit, et ensuite il y a le projet de décret, venant préciser comment cette loi va être appliquée d'un point de vue opérationnel. Dans la hiérarchie des normes, le premier texte s'avère le plus important. Or, non seulement son contenu n'apparaît pas à la lecture du décret, mais celui-ci semble même intervenir en contraire, apparemment, de ce que l'on souhaite ici. Si la contradiction, comme on peut en avoir l'impression, vient davantage de la loi -et de la manière dont elle a été rédigée, est-ce que la solution la plus simple ne consisterait pas à faire en sorte que son contenu évolue au moment du vote de la loi des finances ?

Pour <u>M. Jean-Martin MONDOLONI</u>, ce dossier très révélateur de ce qui était prévisible. Il pose, en l'occurrence, deux sujets : un assez clair, l'autre qui l'est un peu moins.

D'abord, il fait valoir que le compte n'y est pas, dès le départ, avec une forme d'indignité au niveau de la manière de valoriser la charge de la tutelle : **11 000 €** par mois correspondent à un seul poste de cadre pour exercer la tutelle, et sans connaître le nombre d'agents nécessaires, l'appréciation paraît a priori erronée. Cet écart appelle une réponse plus pragmatique, plus réaliste, mais ce sujet lui semble en tout cas

suffisamment clair pour être en mesure de trancher -on aurait pu, d'ailleurs, le faire en commission au lieu de le découvrir en séance.

Ensuite, et de façon plus globale, il estime que l'enjeu consiste à s'assurer -comme le rapport le fait- que le décret reste fidèle à l'esprit, et à la lettre, de ce qui a été voté à l'unanimité ici, concernant le nouvel établissement public. Cet **EPCI** a été créé par la loi, cependant, le diable se niche dans les détails de tous les décrets d'application, et donc, dans ce décret pris en Conseil d'État. En l'espèce, on doit être en mesure de cerner le mode d'exercice de la tutelle, avec ses conséquences pratiques. Le Président du Conseil exécutif, fort de sa connaissance professionnelle du droit, considère que du moment que la loi crée de facto un EPCI distinct, elle a exclu implicitement que celui-ci ne relève de la tutelle du réseau « CCI France ». C'est déjà, en soi, sujet à interprétation, mais le plus important, en l'espèce, tient à la conséquence d'y être ou d'en sortir. Pour sa part, M. MONDOLONI a relevé, dans le différentiel collecté /perçu, un « gap » d'environ 3 M€ selon le positionnement : comme on le voit, il ne s'agit pas d'une question d'orgueil institutionnel, mais de charge potentiellement considérable qui pèserait, de manière indirecte, sur la Collectivité de Corse. Aussi, voudrait-il une clarification sur ce second sujet, en demandant au Conseil exécutif s'il s'est lui-même livré à une modélisation des retombées, s'il partage cette analyse et le cas échant, quelles seraient les garanties de stabilisation à obtenir.

Sur la base de ces réponses, « **Un Soffiu Novu** » se réserve le droit de poursuivre dans son vote positif, étant précisé qu'il souhaite rester dans cet esprit, mais n'émet pas moins quelques réserves à partir de ce questionnement.

Mme Serena BATTESTINI s'en tient à formuler une remarque sur le mode de scrutin : le conseil d'administration est proposé à hauteur de 20 sièges, 14 pour les élus et 6 pour le monde professionnel ; or, avec le mode de scrutin nominal ce format ne manquerait pas de renforcer le MEDEF. « Core in Fronte » regrette, à cet égard, le choix de ne pas recourir au scrutin proportionnel, qui aurait permis à d'autres associations professionnelles d'être représentées.

M. Jean-Christophe ANGELINI avoue comprendre, et partager, l'embarras du Conseil exécutif.

Sur la question de la tutelle, il estime le débat clos, la totalité des membres de l'**Assemblée** et du **Conseil exécutif** s'avérant en communauté d'analyse et de vue.

Sur celle de la charge financière, en revanche —que l'on a découvert ces derniers temps et à laquelle on ne s'attendait pas nécessairement, il craint que le « pas de côté » ne se révèle problématique. Pour avoir vu luimême, en d'autres temps, au **Conseil exécutif** et à l'**ADEC**, vu évoluer et grandir ce dossier, il lui semble nécessaire d'obtenir un degré d'engagement qui prémunisse l'institution, alors qu'elle va entrer dans une zone d'inconfort, pour ne pas dire de grande fragilité. Selon la théorie du « battement d'aile du papillon », il ne faudrait pas, en effet, que cela démarre sur un malentendu pour finir dans une catastrophe.

Dès lors, <u>M. ANGELINI</u> préfèrerait, pour que les élus soient collectivement au rendez-vous sur ce sujet, qu'ils prennent aujourd'hui le temps de creuser un peu plus les termes de l'alerte, en évitant de sortir par une délibération de principe sans lendemain.

Il ressent, en l'espèce, non pas un piège, mais une vraie difficulté, avec des incertitudes de toute nature et nonobstant les questions de tutelle, une charge financière tout à fait insurmontable. Le **Conseil exécutif** y est luimême confronté et pour sa part, il souhaite rendre ses collègues attentifs à cet enjeu.

S'agissant de la gouvernance du nouvel **EPIC**, il rappelle qu'« **Avanzemu** » milite pour une forme de rééquilibrage entre le monde professionnel et le monde politique ou institutionnel. Il souhaiterait, par conséquent, que le monde économique dans la diversité de ses composantes soit mieux représenté, parce qu'il y a besoin de respiration dans une société où l'on a tendance à concentrer et « emboliser » les institutions de l'île. Cependant, s'il regrette cet état de fait, il lui paraît nécessaire de régler avant tout les urgences.

Pour <u>M. Don Joseph LUCCIONI</u>, ce dossier comporte une dimension juridique et technique, le **Président** s'est montré bien sûr très clair, il fait profession de droit. Et puis il revêt aussi une dimension politique, avec la construction de l'**Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie** de la Collectivité de Corse, qui doit voir le jour au 1^{er} janvier 2026.

Plusieurs textes vont donner du contenu au statut de cet établissement majeur et stratégique. Il y a eu, bien sûr, la loi du 15 juillet 2025, adoptée à la quasi-unanimité; il y aura les projets de décrets d'application et d'arrêtés -pas moins importants dans la mesure où ils vont apporter précisément les contenus, un peu à la façon d'une loi organique qui viendrait mettre le contenu dans un statut prévu par une loi constitutionnelle; et puis, il y aura les délibérations que l'**Assemblée de Corse** aura à prendre.

Aujourd'hui, on examine l'aspect réglementaire, qui regarde l'État. A ce sujet, l'analyse du **Conseil exécutif** est très claire, « **Fà Populu Inseme** » en tout cas la partage : non seulement, la loi ne prévoit pas que le futur **EPIC** appartienne au réseau « **CCI France** », puisque qu'elle ne fait pas explicitement référence à cette structure, mais encore -et là c'est explicite, la loi -désormais adoptée- dispose que l'établissement public relèvera de la Collectivité de Corse : donc, par nature, ne pouvant être dans les deux catégories en même temps, il n'est pas un corps intermédiaire de l'État. conséquence. Les conséquences en sont majeures : au-delà de l'aspect juridique, il y a d'abord des conséquences au plan budgétaire, décrites par le **Président du Conseil exécutif** et par d'autres groupes, et des implications très pratiques aux plans stratégique et politique.

En l'espèce, on ne construit pas simplement un modèle juridique nouveau : on crée les conditions de la garantie d'une gestion par la puissance publique corse, des ports et des aéroports, qui sont des infrastructures stratégiques pour un territoire insulaire comme le nôtre. On l'a souvent dit, certains territoires autonomes en Méditerranée ne sont pas propriétaires, ni gestionnaires, de leurs infrastructures portuaires et aéroportuaires. C'est une dimension essentielle, car elle permet de mettre en œuvre une vision consolidée et claire sur les transports, qu'il s'agisse du périmètre, du principe, de la qualité du service public dans l'aérien, dans le maritime, qu'il s'agisse du développement touristique et économique durable (confer l'examen du rapport sur l'achat de flux, confer également la mission confiée à l'OTC sur les projets de desserte aérienne maritime, notamment vers la Ligurie, la Sardaigne, le Latium et la Toscane). A contrario, si le futur établissement public venait à intégrer le réseau sous tutelle de « CCI France », cela génèrerait de gros problèmes, y compris sur la gestion, en étant obligés de recourir à une mise en conséquences désastreuses concurrence. avec les que cela engendrerait.

Et <u>M. LUCCIONI</u> de conclure, en résumant les multiples enjeux liés à ce dossier : un sujet budgétaire et financier ; un sujet politique et stratégique ; bien sûr, la question sociale, avec le maintien des emplois, et toutes les familles qui en dépendent ; et même, au vu de l'histoire douloureuse des **CCI**, le besoin d'être en capacité d'exercer une tutelle efficace. « **Fà Populu Inseme** » accompagnera d'autant plus le **Conseil exécutif**, on note aussi à titre de conclusion, en guise de de clin d'œil, que son projet de rédaction normative apporte aussi la preuve d'une certaine maturité au plan législatif et réglementaire demain, pour exercer les compétences dévolues à une Collectivité de Corse autonome.

Le <u>Président SIMEONI</u> va s'efforcer de répondre en étant aussi clair et synthétique que possible.

En préalable, il tient à excuser le caractère tardif de la transmission de son rapport, étant donné que la saisine de l'Etat est intervenue quelques jours avant la session ; là encore, il a fallu œuvrer dans l'urgence, au détriment d'un débat technique approfondi en commission, mais aussi de la présentation du rapport devant le **CESEC**.

S'agissant des questions de représentation, il rappelle que les membres de la CCI sont 40 à siéger dans leur conseil d'administration, dans le futur établissement public, ils ne seront plus que 20. Il y a donc un phénomène d'attrition important, mais en même temps, si on veut pouvoir assurer - comme la loi l'impose- une représentation plus forte à la Collectivité de Corse, en restant sur un ratio de 40 pour les socio-professionnels, l'équation deviendrait impossible, sauf à mobiliser la totalité de l'Assemblée et du Conseil exécutif. De surcroît, la loi « PACTE » prévoyant le rattachement, à terme, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, il ne serait guère judicieux de partir d'une base CCI aussi élevée. On aura, en revanche, tout intérêt à réfléchir à cette question de la représentation du tissu économique et social, chef d'entreprises et artisans, dans ce futur établissement consolidé, en termes de quorum, de quantum, de mode de scrutin, et de points d'équilibre.

Concernant l'articulation loi/décret, soulevée par Paul QUASTANA, le Président SIMEONI estime la loi bien rédigée, qui part du principe que le nouvel EPCI ne sera pas soumis à l'autorité de « CCI France » : ce qui pose un problème aujourd'hui, c'est le décret. Sur la question des ressources financières, le « deal » avec le gouvernement a été clair et il est public, autour de la mise en place d'un mécanisme qui garantit la pérennité, non pas de façon éternelle, mais dans les années à venir, de la péréquation assumée aujourd'hui par « CCI France » au bénéfice de la CCI Corse. Là où le projet de décret pose problème, c'est que cette garantie n'est absolument pas donnée : l'article L. 110-1 énumère qui est membre du réseau « CCI France », le futur EPIC n'y est pas, donc il n'en fait pas partie et c'est normal, puisque l'article spécifique concernant la Corse institue une dérogation à l'article L. 710-1 en prévoyant qu'il soit rattaché à la collectivité de Corse. La conséquences la plus importante porte sur le mécanisme de financement, mais il y en a d'autres : ex. l'article 710-16 indiquant que « CCI France » dispose des conventions collectives de l'ensemble du réseau et fixe les grandes orientations des chambres de commerce et d'industrie qui relèvent de son autorité, ce qui serait totalement contraire à l'esprit de l'autonomisation de la CCI Corse.

Cependant, l'effet le plus important concerne le mécanisme de financement : l'article L. 711-16 dispose, notamment, qu'il appartient à « CCI France », après avoir déduit la quote-part nécessaire au financement de son fonctionnement, de répartir le produit de la taxe de frais, en fonction des conventions d'objectifs et de moyens mentionnées à l'article L. 712-2, des résultats de leurs performances, des décisions prises par l'Assemblée générale de la « CCI France » et de leur réalisation. Cette répartition est adoptée chaque année par l'Assemblée générale de « CCI France » à la majorité simple des membres présents ou représentés. Autrement dit, quand on est dans le réseau, « CCI France » fait passer une convention d'objectifs et de moyens par rapport à sa politique générale, elle fixe des objectifs avant de répartir l'enveloppe globale sur décision de son Assemblée générale, où -et il convient de le souligner- les grandes CCI s'avèrent sur-représentées. Et donc, le mécanisme tendanciel voit les grosses CCI se renforcent tandis que les petites, dont fait partie la Chambre Corse, voient leur quote-part diminuer.

A ce propos, le <u>Président SIMEONI</u> renvoie à la discussion politique, aux travaux parlementaires, dont l'un des objectifs clairs consistait à garantir, au niveau du contrat de concession, un plafond pour les années à venir calculé sur la moyenne des trois dernières années. Dans ce schéma, on commencerait par donner à l'EPIC de Corse quelques années pour atteindre sa vitesse de croisière et ensuite, on regarderait, étant précisé que l'on discute tous les ans avec le gouvernement. Ce système étant exactement calqué sur celui mis en œuvre pour les CCI qui n'appartiennent pas au réseau, qui ne sont pas soumises à la tutelle de « CCI France » et ne sont donc pas dépendantes de son vote ni du respect de conventions d'objectifs et de moyens, puisqu'elles sont rattachées à l'autorité territoriale : c'est l'autorité territoriale qui détermine les conventions d'objectifs et de moyens. Et pour garantir le financement, il y a une discussion globale entre la CCI, son autorité de rattachement et le gouvernement.

Mais dans le cas présent, on se retrouve dans un glissement faisant que la loi a posé un principe et le règlement ne le met pas en œuvre, au contraire, il met en place un système totalement hybride par rapport à la cohérence d'ensemble du statut posée par le législateur. Pour répondre à **Paul QUASTANA**, la loi est bien, c'est le décret qui ne l'est pas. A cet égard, le **Président SIMEONI** fait référence à un courrier envoyé le 24 septembre par le **ministre REBSAMEN**, dans lequel celui-ci affirme avoir bien compris ces inquiétudes. Il s'agit, effectivement, de concilier la préservation du lien de quasi régie, liant la Collectivité à l'**EPIC**, tout en pérennisant les ressources issues de la péréquation nationale du produit

des taxes pour frais de change. Le principe de la péréquation reste acté, le **ministre** estime préférable d'aller vite sur ce dossier, et pour cela, il demandera dans un premier temps à « **CCI France** » de maintenir le même niveau de ressources, avant de faire évoluer le texte dans un second temps. De son côté, le **Conseil exécutif** pense plus judicieux de faire évoluer le texte réglementaire pour le mettre en concordance avec le texte de loi. Mais dans le climat de panique actuelle, qui explique aussi le retard pris, sachant que parfois il n'y avait plus d'interlocuteur disponible, le **ministère** poussait à avancer même si les contenus du décret n'étaient pas satisfaisants, alors que l'**Exécutif** souhaitait prendre le temps de sécuriser le dispositif, y compris au plan réglementaire.

Le <u>Président SIMEONI</u> en convient, il y a bien un engagement politique gouvernemental pour faire évoluer le texte dans ses imperfections actuelles, cependant, pour assurer le pas et pour rassurer notamment les personnels, il considère plus opportun de solliciter dès aujourd'hui la modification du projet de décret : l'avis de l'**Assemblée de Corse** sera transmis en temps réel au **Conseil d'État** qui pourra se nourrir de cet argumentaire et s'il venait à le reprendre à son compte, le dispositif serait totalement sécurisé.

M. COLONNA demande si dans un tel cas, l'État imposerait à « CCI France » de verser la péréquation, ou si les fonds seraient pris autre part.

Le <u>Président SIMEONI</u> précise que le gouvernement, qui s'estime lié par un accord politique souscrit devant le **Parlement**, entend maintenir le niveau de la péréquation : par conséquent, il demandera à « **CCI France** » d'agir en conséquence. Sauf que, selon l'adage : « *les paroles s'envolent et les écrits restent* ». Mieux vaut rechercher un système sécurisé par écrit.

M. MONDOLONI affirme mieux comprendre, maintenant, la matrice du raisonnement développé par l'Exécutif, consistant à émettre un avis favorable sur ce qui est recevable tout en réfléchissant aux deux points faisant sujet. Mais à son avis, il serait plus judicieux de lier ces aspects dans la négociation. Dans cet esprit, plutôt que « taper » sur la question de la tutelle, mieux vaudrait lâcher un peu de lest dessus, de façon à concentrer l'effort sur la garantie de péréquation, y compris en demandant son indexation, de façon à ne pas retomber dans le piège de la dotation de continuité territoriale. Le gros de la négociation n'est pas de savoir si la Collectivité se verra financer un, deux ou trois postes de cadres qui s'occuperont de la tutelle, mais d'obtenir des garanties sur la péréquation, dont le niveau engagera son budget pour les 10, 20 ou 30 ans à venir.

Le Président SIMEONI en convient, « Un Soffiu Novu » a d'autant plus raison que le projet de délibération a été structuré en ce sens. Il reconnaît les points d'accord ; il soulève une incohérence entre la loi et le décret au niveau de l'appartenance au réseau « CCI France » qu'il demande au gouvernement de corriger, au motif que cette incohérence aurait pour conséquence de passer à un autre régime, y compris pour la répartition de la taxe pour frais de chambre ; et il souhaite disposer d'un mandat pour discuter des charges financières et de l'exercice de la tutelle, actuellement répartie entre les services déconcentrés de l'État, « CCI France » et l'administration centrale. Dans cet esprit, il serait préférable de pouvoir disposer d'un texte consolidé, dans des délais qui ne mettent pas la Collectivité en situation d'urgence absolue par rapport à l'entrée en vigueur de l'EPIC au premier janvier. A cet effet, il a demandé et obtenu l'autorisation de prendre des mesures conservatoires appropriées, et par exemple, décaler la fin des contrats de concession (prévue au 31 décembre 2025, sur un mois ou deux, le temps d'installer le nouvel établissement public.

Et le <u>Président SIMEONI</u> de synthétiser son propos : il s'agit de faire évoluer le décret, d'introduire un petit amendement dans la loi de finances et aussitôt après, rouvrir une négociation visant à fixer un mécanisme de péréquation qui soit structurel et consolidé. Bien entendu, le **Conseil exécutif** prendra soin d'informer l'**Assemblée** des avancés de la négociation, sachant qu'in fine, il reviendra à cette **Assemblée** de décider. Dans cet esprit, il pense que l'on est en capacité de convaincre le gouvernement, qui de son côté, s'est engagé à défendre le maintien du niveau de péréquation. Cela étant, dans le contexte actuel, il vaut mieux tenir que courir et les élus disposent encore de deux mois pour essayer de faire évoluer le texte dans le sens voulu. Le <u>Président SIMEONI</u> affirme qu'il continuera à discuter avec les interlocuteurs qui lui seront désignés, et ne manquera pas de tenir strictement informée l'**Assemblée de Corse**, qui pourra encore statuer, y compris sur d'autres propositions qui pourraient être faites et qu'il s'engage à étudier en tant que de besoin.

Personne d'autre ne demandant la parole, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absents:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et M. Antoine POLI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA. Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA. Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, VOGLIMACCI.

POUR: 60 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

<u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI</u> / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

En préalable, <u>Mme Marie-Thérèse MARIOTTI</u> voudrait savoir si des **Conseillers** concernés par un rapport précis, et ayant la volonté de se déporter pendant l'examen de celui-ci, n'en pourraient pas moins assister à la présentation générale.

Le <u>Président SIMEONI</u> renvoie l'intéressée à la relation, qu'il a effectuée dans la matinée, des propos tenus à l'audience du **Tribunal Administratif** de **Bastia** : il ne connaît pas, quant à lui, l'état précis de la jurisprudence en la matière, cependant, il lui semble préférable d'inviter collectivement les élus concernés à adopter une attitude prudentielle.

Ensuite de quoi, **Mme MARIOTTI et M. VOGLIMACCI** ont quitté l'hémicycle avant la présentation des rapports.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de la Corse, se livre à une présentation générale de 14 rapports; après avoir précisé qu'il préférait consacrer un développement spécifique au rapport n° 247 relatif au classement des routes à grande circulation.

Raportu n^u 229 : Riaccunciamentu di l'accessu à u portu di cumerciu di Prupià

Rapport n° 229 : Réaménagement de l'accès au port de commerce de Prupià

M. CAITUCOLI et Mme DUVAL avaient préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le <u>Vice-président VANNI</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

M. Jean-Martin MONDOLONI commence par indiquer que le pouvoir remis par Mme DUVAL, qu'il détient, tombe en conséquence du déport de son auteure.

Il poursuit en indiquant se réjouir de voir ce dossier -qui figurait déjà dans la **PPI** 2017, moyennant un tracé différent validé par la municipalité, inscrit à l'ordre du jour ; et il prend acte du nouveau projet. Il a relevé, en page 6, que la quasi-totalité des propriétaires des emprises foncières nécessaires à sa réalisation se sont montrés favorables, cependant il semblerait que l'un d'entre eux fasse quelque zèle : aussi, sachant que la perspective d'une acquisition amiable devrait s'éloigner, il lui paraît important que la déclaration d'utilité publique soit diligentée dans les meilleurs délais.

M. François SORBA souhaite, pour commencer, féliciter le Conseil exécutif et la direction concernée, particulièrement M. PIERI, pour cet ensemble de rapports, qui prouvent combien la Collectivité de Corse s'investit pleinement au service des territoires, selon une vision

d'ensemble mais aussi, en procédant à partir des besoins concrets des Corses.

Après quoi, il souhaite livrer son sentiment sur plusieurs de ces rapports. Il tient à exprimer sa satisfaction de voir, à Pruprià, écarté le vieux projet de contournement du Capu Laurosu, d'autant plus que ce site a été réhabilité par la Collectivité et le **Conservatoire du Littoral**, il est devenu un lieu de promenade fréquenté et il appartient au patrimoine naturel du Valincu. Il estime que la modernisation du pont de Caitucoli, ouvrage devenu obsolète, facilitera les déplacements des habitants de la région et aussi, des professionnels, retrouvant ainsi sa vocation d'équipement structurant. Il apprécie l'extension des créneaux 2x2 voies sur la **RT 40**, véritable passerelle entre l'Extrême-Sud et Aiacciu et qui supporte un trafic très important de poids-lourds: ces aménagements, en effet, ont démontré leur efficacité et ne manqueront pas d'optimiser la circulation, tout en diminuant sa dangerosité. Ce sont-là autant de marques concrètes d'une politique ambitieuse, visant à faciliter les mobilités tout en les sécurisant et cela, dans le respect de l'environnement.

M. Paul QUASTANA demande si cet ensemble de rapports, qui ne prêtent guère à discussion, ne pourraient faire l'objet d'un vote groupé.

Le <u>Vice-président VANNI</u> invoque des contraintes juridiques nécessitant autant de votes individualisés.

M. ACQUAVIVA, en préalable à ses réponses, se déclare très heureux que ces dossiers opérationnels fassent l'objet de convergences de vues très fortes. Il rajoute dans sa présentation d'ensemble les aménagements prévus à Tagliu-Isulacciu, qui participent de la même démarche de fluidité et sécurisation du trafic. Et il prend acte des propos tenus sur la préservation du site naturel de Capu Laurosu, sur la valeur ajoutée de la réfection du pont de Caitucoli, comme sur les enjeux liés aux élargissements répétés de cet axes stratégique qu'est la RT 40.

Personne d'autre ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix, après avoir constaté les déports préalables de.

Sont absents:

M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Mmes Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, **Marie-Antoinette** MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI. Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR: 59 CONTRE: 0 BAST: 0 NPPV: 0

Raportu n^u 245 : Distruzzione è ricustruzzione di u ponte d'Albu, anziana RD 80, cumuna d'Ogliastru

Rapport n° 245 : Démolition et reconstruction du pont d'Albu, ex-RD 80, commune d'Ogliastru

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le <u>Vice-président VANNI</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

Personne ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghiuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MONDOLONI, Jean-Martin Paula MOSCA, NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0 Raportu n^u 246 : Accunciamentu di trè sezzione d'avanzamentu nantu à l'anziana RT 40

Rapport n° 246 : Aménagement de 3 créneaux de dépassement sur l'ex-RT 40

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le <u>Vice-président VANNI</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

Personne ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghiuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA. Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa

TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu nº 248: Accunciamentu di un giratoghju à a crucivia trà l'anziana RT 20 è l'anziana RD 210 nant'à a cumuna di Lucciana Rapport n° 248: Aménagement d'un giratoire au carrefour entre l'ex-RT 20 et l'ex-RD 210 sur la commune de Lucciana

Mme TERRIGHI, MM. GIABICCONI et VALDRIGHI avaient préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absents:

Mmes et MM. Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa

FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra Marie-Thérèse MARCHETTI. MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Nadine PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA et Charles VOGLIMACCI.

POUR: 57 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu n^u 249 : Approvu di l'uparazioni di ricustruzzioni di u ponti di Caituccoli - anziana RD 157

Rapport n° 249 : Approbation de l'opération de reconstruction du pont de Caitucoli - ex-RD 157

M. CAITUCOLI avait préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absents:

M. Paul-Joseph CAITUCOLI, Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, **Marie-Antoinette** MAUPERTUIS, Georges MELA. Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI Jean-Noël PROFIZI, QUASTANA, BORGO. Paul Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, TERRIGHI. Julia TIBERI, Elisa TRAMONI. Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA. VALDRIGHI, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 60 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu nº 250 : Approvu di u prugettu d'accunciamentu di a crucivia trà l'anziana RT 10 è l'anziana RD 230, nantu à u territoriu di a cumuna di Tagliu è Isulacciu

Rapport n° 250 : Approbation du projet d'aménagement du carrefour entre l'ex-route territoriale 10 et l'ex-route départementale 230, sur le territoire de la commune de Tagliu è Isulacciu

Mme MARIOTTI avait préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI fait observer que la RT connait, en cet endroit, une croissance vertigineuse, et l'on raisonne désormais en heures davantage qu'en kilomètres pour y circuler. Il s'agit, de surcroît, d'un axe dangereux et accidentogène, comportant plusieurs courbes et assez fréquemment, une chaussée glissante. Il y avait donc urgence à agir, sachant que la municipalité, de son côté, a pris l'initiative de créer une route communale pour supprimer un accès dangereux, tout en alertant régulièrement la Collectivité sur la nécessité d'améliorer les conditions de circulation sur son propre réseau. Les échanges se sont poursuivis et comme on le voit, ils vont pouvoir aboutir sur un dossier d'utilité publique. On est fondé à espérer que ce projet puisse être réalisé dans des délais raisonnables, en incluant l'aménagement du carrefour menant au Parc Galea (projet de « tourne à gauche » qui s'avère toujours à l'étude depuis 11 ans).

M. ACQUAVIVA, tout en remerciant le Conseiller pour son propos détaillé, le renvoie aussi à la question du recentrage du PTIC autour d'infrastructures importantes pour la Corse, et non pas sur des objectifs secondaires comme cela lui semble être trop souvent le cas actuellement. Un front commun en ce sens serait sans nul doute judicieux. Pour le Conseil exécutif, en tout cas, les réseaux routiers et hydrauliques constituent des priorités absolues -surtout en des temps de disette budgétaire; et il déplore que le PTIC ne procède pas du même raisonnement pour contribuer à l'activation de tels chantiers. Choisir, comme on le sait, c'est renoncer, et en l'espèce, il conviendrait que les diligences soient partagées aux niveaux appropriés.

Personne d'autre ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absentes:

Mmes Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Marie-Thérèse MARIOTTI et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA,

Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Nadine PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 59 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu n^u 251 : Approvu di u prugettu d'assudata di u muru d'appentunamenti d'Erbalonga nantu à l'anziana RD 80 - cumuna di Brandu

Rapport n° 251 : Approbation du projet de confortement du mur d'enrochements d'Erbalonga situé sur l'ex-RD 80 sur la commune de Brandu

M. POZZO DI BORGO avait préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le <u>Vice-président VANNI</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

Personne ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absents:

Mmes et MM. Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et Louis POZZO DI BORGO.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges Jean-Martin MONDOLONI. Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, VALDRIGHI. Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 60 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu n^u 252 : Assestu di a bocca di u Prunu (anziana RD 61) è criazioni di una via nova da l'anziana RD61 à a Strada d'Avvinta d'Aiacciu à livellu di u giratoghju d'Alzu di Leva

Rapport n° 252 : Aménagement du col du Prunu (ex-RD 61) et création d'une voie nouvelle reliant l'ex-RD 61 à la Rocade d'Aiacciu au niveau du giratoire d'Alzu di Leva

Mmes ANTONINI et COMBETTE, M. VOGLIMACCI avaient préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le Vice-président VANNI rapporte l'avis de la Chambre des Territoires.

Personne ne demandant la parole, le <u>Vice-président VANNI</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absents:

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, **Marie-Antoinette** MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula **NIVAGGIONI**, Jean-Paul MOSCA. Nadine PANZANI, PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hvacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

POUR: 58 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu nº 257: Approvu di u prughjettu d'accunciamentu di l'anziana RD 11: assestu di una crucivia à sensu giratoriu trà l'anziana RD 11 è a via Henri Maillot è missa in sicurità di a crucivia trà l'anziana RD 11 è a via cumunali di l'anzianu uspidali è di a cunvinzioni di finanziamentu cù a cumuna d'Aiacciu

Rapport n° 257: Approbation du projet d'aménagement de l'ex-RD 11: Aménagement d'un carrefour à sens Giratoire entre l'ex-RD 11 et la rue Henri Maillot et sécurisation du carrefour entre l'ex-RD 11 et la voie communale de l'ancien Hôpital et de la convention de financement avec la commune d'Aiacciu

Mmes ANTONINI et COMBETTE, M. VOGLIMACCI avaient préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Le Vice-président VANNI rapporte l'avis de la Chambre des Territoires.

M. Don Joseph LUCCIONI fait valoir que l'on délibère sur la mise en œuvre des grandes orientations du PPI sur Aiacciu avec ces trois projets d'aménagement : le col du Prunu, la traverse de l'agglomération et une voie nouvelle entre Alata et Alzo di Leva. Chacun de ces rapports visant à faciliter la fluidité du trafic routier, sécuriser les conditions de circulation et développer le confort des usagers. Ils viennent, de surcroît, s'ajouter aux opérations structurantes du grand Aiacciu pour améliorer les conditions de vie des habitants de la région ajaccienne. Etant donné qu'il s'agit de nœuds de trafic importants, les conditions de déplacement vont s'en trouver significativement facilitées.

Entre temps, la Présidente de l'Assemblée est revenue à la tribune.

Personne d'autre ne demandant la parole, la <u>Présidente MAUPERTUIS</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absents:

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Christelle COMBETTE, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI et Charles VOGLIMACCI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghiuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, **Marie-Antoinette** MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, MOSCA. PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA.

POUR: 58 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu n^u 253 : Assestu di a traversa di Santa Lucia di Tallà - anziana RD 268 è anziana RD 20

Rapport n° 253 : Aménagement de la traverse de Santa Lucia di Tallà - ex-RD 268 et ex-RD 20

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Mme Chantal PEDINIELLI souhaite intervenir brièvement pour rappeler que la RD 268 dessert, depuis la plaine du Sartenais / Valincu, tout l'Alta Rocca et permet d'accéder à Livia, Zonza et Quenza, aux cols de Bavedda et d'u Spidali : c'est donc un axe structurant, dont la modernisation avait été engagée par l'ancien Conseil Général et s'avère aujourd'hui pratiquement terminée. Le rapport s'inscrit dans cette démarche, qui vient compléter d'autres travaux de même ordre -entre autres, les traversées de San Gavinu ou Livia- et dans la mesure où celle de Tallà était restée en mauvais état, il convient de s'en réjouir. Tous les réseaux sont à refaire, le mobilier urbain à changer, et dans les annexes, on peut déjà entrevoir une route et des abords complètement rénovés ainsi qu'une place de village piétonnisée. La convention de financement est en cours de signature, et l'on peut espérer un démarrage des travaux en 2026. Elle s'interroge, cependant, sur le calendrier de réalisation, sachant que ce chantier ne manguera pas d'impacter la vie quotidienne des habitants du bourg.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> signale à l'intéressée que les services estiment qu'elle aurait pu se déporter.

<u>Mme PEDINIELLI</u> objecte le fait qu'elle ne détient pas de mandat électif dans cette commune, ni dans l'intercommunalité concernée.

M. Jean-Paul PANZANI précise être, en préalable, natif d'Altaghjè, ce qui le fait converger avec le raisonnement consistant à décrire ce projet non pas sous l'angle d'un simple aménagement technique, mais comme faisant partie de l'aménagement structurant d'un bassin de vie important, aux plans économique, social et culturel. Tallà s'avère en effet la porte d'entrée de l'Alta Rocca et au-delà de ce seul chantier, il s'agit d'une véritable démarche politique -menée dans un sens d'équité territoriale-dès lors que l'on globalise tout ce qui a été fait en cette région : la réfection de la route principale, les traverses de plusieurs villages, la rénovation du centre du chef-lieu et l'ouverture d'une médiathèque ; à quoi l'on doit ajouter l'irrigation de la basse vallée du Rizzanese.

La Collectivité, comme on le voit, a investi plus de **14 M€** dans cette région, et bien que Tallà n'ait pas été retenu par l'Etat au rang des « villages d'avenir », l'aménagement de son centre crée les conditions pour que les acteurs locaux se mobilisent, à leur tour, avec l'ambition d'en faire un véritable village d'avenir.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA précise, à propos du calendrier, que les travaux auront une durée de seize mois, et feront l'objet d'une demande de financement au PTIC. En les reliant aux autres chantiers, ils participent d'une logique de revitalisation du territoire, tout en intégrant la vocation touristique de cette région ; sachant que dans le cas de Tallà, le souci de valorisation esthétique et d'intégration du patrimoine ne manquera pas de profiter, aussi, à la population permanente.

Personne d'autre ne demandant la parole, la <u>Présidente MAUPERTUIS</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA. Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu nu 254 : Assestu di a traversa di Bucugnà

Rapport n° 254 : Aménagement de la traverse de Bucugnà

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La <u>Présidente MAUPERTUIS</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

M. Jean-Michel SAVELLI débute en indiguant prendre acte de la volonté du Conseil exécutif d'avancer sur les infrastructures routières, en apportant aujourd'hui des aménagements d'envergure plus ou moins importante, pour un budget total de 50 M€ (répartis sur une quinzaine d'opérations, on obtient environ 3 M€ par chantier). N'ayant aucun lien avec la commune concernée, il souhaite prendre exemple de ce lieu emblématique du point de vue des infrastructures routières -sachant que l'un des dossiers phares des dernières décennies est le contournement du village, et que ce rapport engage un aménagement complémentaire nécessaire pour résoudre un problème d'accidentologie- pour évoquer un sujet un peu transversal : celui du financement et de la maîtrise d'ouvrage des aménagements locaux. A cet égard, il rappelle la délibération prise en janvier 2025 concernant les traverses de Venacu et Vivariu qui, sur cette question de la répartition, établissait une clé de 75 % pour la Collectivité et 25 % pour la commune. Est-ce que le modèle des « 80/20 » tel que défini en 2019 s'avère toujours d'actualité? On peut, en tout cas, estimer que des aménagements légers, la réalisation d'un parking par exemple, s'inscrivent dans le projet plus global.

M. ACQUAVIVA précise d'abord, que l'on est sur un dossier de traverse, et pas sur des créneaux de dépassement, aussi le coût s'avère-t-il beaucoup plus faible (0,8 M€); et ensuite, que du moment où tous ces chantiers ont été inscrits au PPI, il est normal qu'ils puissent être ensuite présentés par « blocs ». Pour autant, chacun d'entre eux fait l'objet de concertation avec les communes concernées, il est par exemple fondé que dans un souci de gestion des deniers publics, on se préoccupe des modalités de financements des parkings. A cet égard, la clé de répartition

pourrait être de **« 80/20 »**, cela dépendra de l'importance des travaux, sachant aussi qu'un financement du **PTIC** sera demandé.

Personne d'autre ne demandant la parole, la <u>Présidente MAUPERTUIS</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0 Raportu n^u 255 : Assestu di a traversa di u paesu di Tarrabucceta, anziana RD 22, cumuna di Figari

Rapport n° 255 : Aménagement de la traverse du village de Tarrabucceta, ex-RD 22, commune de Figari

MM. ANGELINI et **MELA** avaient préalablement quitté l'hémicycle pour se déporter de l'examen de ce rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La <u>Présidente MAUPERTUIS</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

La Présidente de l'Assemblée rappelle aux conseillers qu'une doctrine a été élaborée avec le Référent Déontologue et le secrétariat général, qu'elle remercie pour le travail fait. En l'espèce, les groupes étaient invités à répondre par écrit au niveau des déports individuels. Comme on l'a vu, le sujet n'est pas à prendre à la légère, et si certaines délibérations sont contestées, les chantiers attendront.

M. ACQUAVIVA rappelle l'intérêt d'aménager cette traverse, qui risquait de se dégrader.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

Sont absents:

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Flora MATTEI, Georges MELA, Jean-Louis SEATELLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy

COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Paula NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, MOSCA. Nadine PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 57 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu nº 256 : Approvu di l'accunciamentu di l'anziana RT 20 incù riqualificazioni di a strada è criazioni di una sizzioni d'avanzamentu nantu à a cumuna di Bucugnà

Rapport n° 256 : Approbation de l'aménagement de l'ex-RT 20 avec recalibrage de la route et création d'un créneau de dépassement sur la commune de Bucugnà

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La <u>Présidente MAUPERTUIS</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

Personne ne demandant la parole, la <u>Présidente MAUPERTUIS</u> met le projet de délibération aux voix.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghiuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MONDOLONI, Jean-Martin Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu nº 258 : Assestu è prulungamentu di a via latirali di l'anziana RD 55 in a travirsata di l'ipercentru di Purtichju è di a vasca di rigulazioni assuciata

Rapport n° 258 : Aménagement et prolongement de la contre-allée de l'ex-RD 55 dans la traversée de Purtichju hypercentre et du bassin de compensation associé

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

La <u>Présidente MAUPERTUIS</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

M. Jean-Martin MONDOLONI tient à préciser que son groupe ne prend pas les questions de Déontologie à la légère : les documents écrits ont été remis au secrétariat général.

La Présidente de l'Assemblée en prend acte, mais fera vérifier ce point.

Personne d'autre ne demandant la parole, la **Présidente MAUPERTUIS** met le projet de délibération aux voix.

Sont absentes:

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA. Jean-Martin MONDOLONI. Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Raportu n^u 247 : Clasificazione di e strade à grande circulazione

Rapport n° 247 : Classement des routes à grande circulation

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de la Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.

La <u>Présidente MAUPERTUIS</u> rapporte l'avis de la **Chambre des Territoires**.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI commence par remarquer que les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux. Différents critères ont été mentionnés, notamment les voies prioritaires et la limitation de l'accidentologie, et à ce sujet, elle souhaite évoquer le cas du pont de Ponte a a Leccia.

Cet équipement occupe un nœud routier central de la Corse, associé à un carrefour stratégique desservant Bastia, Aiacciu, Corti et Calvi ; toutefois, il s'agit d'un ouvrage local, certes intégré dans le réseau régional, mais qui, pourtant, n'a pas été classé au niveau de l'État dans la liste des routes à grande circulation, qui ne considère pas la densité de trafic. La commune n'en a pas moins sollicité la Collectivité pour procéder à sa nécessaire mise en conformité : les trottoirs sont inexistants, le pont devient de plus en plus accidentogène, et en tout cas, il ne permet pas aux habitants de le traverser en toute sécurité. Peut-on, nonobstant sa non-intégration dans la liste adéquate, engager les modifications nécessaires ?

M. Paul-Joseph CAITUCOLI tient, en préalable, à saluer ce rapport, au même titre que les précédents portant sur des opérations groupées. En prolongement de cette réflexion, il incite le Conseil exécutif à faire de même avec le réseau secondaire.

A cet égard, il fait observer que l'on a parlé la veille de prospective, et pour faire une bonne prospective, il convient de se livrer aussi à de la rétrospective : on pourra s'apercevoir, alors, que les axes prioritaires et les axes stratégiques changent en fonction des politiques et des orientations économiques, sociales et culturelles du moment. Pour illustrer raisonnement, prend seul exemple. il un RD 757, créée par Napoléon III et qui reliait le col de Verde à Sarra di Farru, faisant alors de Porti Poddu le port central de débouché pour ce territoire. Puis, à un moment donné, les jeux politiques et politiciens de l'époque ont donné lieu à la naissance du port du Valincu à Pruprià. Aujourd'hui, bien entendu, il n'est pas question de remettre en cause ce fait établi, d'autant plus qu'il y a un port de plaisance remarquable à Porti Poddu et que donc, il y a un équilibre.

La 757, dans le cadre des objectifs territoriaux à 2030, sera sans doute considérée comme un axe stratégique interne, secondaire et non principal. Pour autant, là aussi, les choses peuvent changer. Le pont CAITUCOLI avait été bâti dès lors que Porti Poddu n'étant plus le port principal, il fallait ouvrir une bretelle pour relier le Taravu à Pruprià. Dans le même esprit, la modernisation de cet ouvrage pourrait être l'occasion d'élargir la réflexion : on parle beaucoup, en effet, de la déviation d'Ulmetu qui va poser de gros problèmes pour être menée à bien. Pourquoi ne pas étudier, justement, la possibilité de désenclaver au moyen de la 757, qui arrive à Stillicionu puis au pont CAITUCOLI, et de tracer ensuite sur la rive nord du golfe ? Il s'agit-là de grands travaux et de visions stratégiques, mais on ne peut faire l'économie s d'y réfléchir.

Et <u>M. CAITUCOLI</u> de conclure en soulignant combien l'ensemble de ces rapports participe de la mise en œuvre d'une vision cohérente de l'aménagement du territoire corse.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> fait observer, à ce sujet, que la **Chambre des Territoires** gagnerait être sollicitée : cela permettrait d'éviter des visions campanilistes, tout en raisonnant au plus près des intérêts du terrain.

M. ACQUAVIVA répond aux différents intervenants.

Il remercie, d'abord, **Mme COGNETTI-TURCHINI** tout en craignant qu'il y ait une confusion : le pont de Ponte a a Leccia sera inclus dans le classement de la **RT 40** en voie à grande circulation, mais l'aménagement de cet ouvrage, quant à lui, relève d'un autre mode de gestion, au niveau des solutions techniques comme des financements. Il n'est pas exclu, par

exemple, que l'installation de trottoirs pour le cheminement piéton oblige à élargir la structure. Cependant, les services ne vont pas manquer de s'y pencher, dans le cadre du plan pluriannuel de maintenance : en effet, les enjeux en matière de changement climatique et de résilience, comme de sécurité des déplacements et aussi, de respect des normes environnementales, ont amené l'**Exécutif** à ériger la résilience des réseaux routiers au rang des priorités. Ce plan quadriennal, premier document de critérisation en la matière, sera prochainement présenté devant la **Chambre des Territoires**.

Il indique, ensuite, à **Paul-Joseph CAITUCOLI** que le **PPI**, document-cadre plus précis qu'un schéma routier en termes de maturité technique, budgétaire et d'engagements, pourrait intégrer le cas échéant sa proposition, en termes de redéploiement comme alternative à la déviation d'Ulmetu. A cet égard, le nouveau **PPI** a pu inclure le réseau secondaire du moment qu'il était éligible au **PEI** -ce qui n'était pas le cas précédemment : on pourra donc étudier ce projet au titre des ajustements réguliers.

De façon globale, enfin, il tient à remercier les services, car l'on aboutit à des rapports exhaustifs et fouillés : c'est un exercice politique et technique, de transparence et d'explications qui monte en puissance, et il permettra à l'**Assemblée de Corse** d'être saisie, régulièrement, sur des dossiers concrets et de qualité.

M. Pierre POLI souhaite une précision relative aux règles de constructibilité le long des routes : s'il peut comprendre que l'on prévoie des normes en termes de sécurité, elles n'en posent pas moins un problème, dans la mesure où sur une bande de 75 mètres, beaucoup de gens vont être empêchés de construire dans l'axe de ces routes. Dans de telles conditions, « Avanzemu » s'abstiendra.

Faisant remarquer à l'intéressé que l'on ne reprend pas la parole après les réponses de l'**Exécutif**, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> considère son intervention comme une explication de vote.

M. ACQUAVIVA indique à l'intéressé qu'il a déjà explicité les raisons de ces normes, autant que les exceptions possibles, et il lui rappelle que dans le cadre des PLU, des aménagements restent envisageables, au titre de l'article L. 111-6 du code de l'urbanisme. En l'espèce, l'impossibilité de construire peut être levée si document d'urbanisme ouvre la zone à l'urbanisation par un règlement prenant en compte les nuisances, la

sécurité, la qualité architecturale et la qualité de l'urbanisme des paysages.

Il fait observer, plus globalement, que le **Conseil exécutif** se voit souvent renvoyer un constat : lorsqu'il souhaite développer les créneaux de dépassement, il se heurte parfois à la réglementation environnementale, qui oblige entre autres à justifier l'intérêt d'une déviation ou d'une pénétrante à prévoir des terres de compensation -y compris au plan agricole ; ainsi qu'aux réalités physiques des territoires, caractérisés en nombre d'endroits par une urbanisation anarchique. D'où sa proposition de cadre réglementaire, qui n'est pas fermée, mais se trouvant au croisement de plusieurs dispositifs, va se prêter à certaines modulations : exemple, pour les restaurants, les stations-service, les services publics, les bâtiments à usage agricole, les réseaux d'intérêts publics, de téléphonie ou de gaz, de production d'énergie solaire. Il y a donc une règle générale, mais elle comporte des assouplissements.

M. POLI rappelle que son intervention ne visait pas à soulever une question globale, mais portait sur le problème particulier des logements. En l'espèce, il maintient son appréciation : on sait que les procédures seront longues, de facto les gens ne vont guère pouvoir construire sur ces bandes et dans ces conditions, une largeur de 75m lui paraît beaucoup trop importante.

Pour <u>la Présidente MAUPERTUIS</u>, le conseiller a pu exprimer son point de vue, les réponses de l'Exécutif se sont avérées claires, précises et argumentées ; et cela, sans douter de la complexité des aménagements possibles.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle peut donc mettre aux voix le projet de délibération.

Sont absentes :

Mmes Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et Flora MATTEI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-

Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghiuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA. NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 61 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

La séance est suspendue à 13h27 jusqu'à 14h.

La séance reprend à 14h47.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu nº 239 : Seguitu di e ricumandazione di a Camera Regiunale di i Conti dopu à u raportu d'osservazione definitive nant'à a cumpetenza rilativa à a gestione di e risorse in acqua

Rapport n° 239 : Suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes suite au rapport d'observations définitives sur la compétence relative à la gestion des ressources en eau

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office du Développement Hydraulique de la Corse, présente le rapport.

La Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a émis un avis favorable.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

M. Georges MELA débute son propos en notant que ce rapport d'information renvoie au rapport rédigé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), en avril 2023, sur la gestion des politiques de l'eau.

Il considère nécessaire, quant à lui, de remonter bien au-delà pour l'appréhender et notamment, au plan « Acqua Nostra » adopté dans cet hémicycle à l'unanimité en avril 2020. Ce faisant, il rappelle que la CRC avait formulé neuf recommandations sur ce plan, dont certaines. rejoignent ce qu'il avait pu lui-même exprimer à propos du SAGE : elles tenaient, entre autres, au non-financement de certains projets, à la répartition de la maîtrise d'ouvrage entre la Collectivité et l'OEHC, à la représentation jugé insuffisante des EPCI au comité de bassin, à la nécessité d'accélérer les projets de territoire dans les cinq régions identifiées comme les plus vulnérables, à la problématique des capacités de stockage ou encore, à une généralisation souhaitable de l'assistante technique aux communes.

Tout en admettant que le rapport s'efforce aujourd'hui de répondre à ces recommandations, **M. MELA** tient à revenir sur deux d'entre elles.

La première portait sur l'accélération des projets dans les cinq territoires les plus exposés au changement climatique et à ce sujet, il en reste trois -et non des moindres, bien entendu- à ne pas en avoir bénéficié : la Balagne, le grand Bastia et l'Extrême-Sud. D'après le Conseil exécutif, le PTGE du Sud devrait être présenté en 2026, et pourtant, les élus du territoire n'ont pas encore été consultés. Comme chacun le sait, la situation hydrique de cette belle région s'avère inquiétante et d'ailleurs, après avoir annoncé le 3 juillet que les réserves étaient encore à un niveau satisfaisant, l'OEHC a émis un communiqué d'alerte le 18 juillet : que s'est-il passé, en l'espace de 15 jours, pour devenir aussi alarmant ? Par qu'**Acqua** Nostra prévoyait ailleurs. alors environ d'investissements pendant vingt ans, la Collectivité s'est contentée de rehausser une retenue. Le compte n'y est assurément pas, et c'est surtout un manque de lignes directrices qui pêche, en l'occurrence. La situation devient tendue dans tout le sud de l'île, le barrage d'u Spidali est vide, celui du Rizzanese le sera bientôt, Figari n'a plus que 30% de capacités, sachant en outre, que la qualité de l'eau se dégrade au fur et à mesure.

Dans ce contexte, on peut, d'abord, s'interroger sur d'éventuelles erreurs d'estimation en avant-saison ; et ensuite, demander ce qui est prévu pour améliorer le travail de projection, d'évaluation des ressources en eau, pour parvenir enfin à sécuriser le Grand Sud. Pour « Un Soffiu Novu », la question n'est pas de savoir ce que l'on fera d'ici 2050, mais plutôt ce que l'on va faire dès l'année prochaine dans le Sud de la Corse ; surtout lorsque l'on souhaite, dans cet hémicycle, étaler et augmenter la fréquentation, alors que malheureusement, les capacités de stockage n'augmentent pas. Rappelant que tout le monde s'était déclaré satisfait, à l'époque, des projets inscrits dans Acqua Nostra, M. MELA demande avec insistance à l'OEHC s'il a la ferme volonté, aujourd'hui, de les rendre opérationnels -notamment, le barrage du Cavu, dont on parle depuis 2013, et d'établir, enfin, une priorisation des opérations à réaliser, dans un calendrier des financements croisés État / Europe ?

La seconde recommandation de la **CRC** qu'il souhaite évoquer concernait la généralisation de l'assistance technique aux communes. D'après le **Conseil exécutif**, 76 conventionnements ont été signés, sur les 286 communes de moins de 5 000 habitants éligibles. Il reconnaît, d'ailleurs, que la mission de l'**OEHC** consiste aussi à accompagner les communes dans la gestion de l'eau en maîtrise l'ouvrage, et en recherche de fuites, tant il est garant des rendements de réseau. Mais cet effort doit être amplifié, sachant que l'objectif de sobriété passe essentiellement par des infrastructures rénovées.

Enfin, puisque l'argent est le « nerf de la guerre », et donc des capacités financières de l'**Office**, **M. MELA** invite à la plus grande vigilance sur le domaine concurrentiel et les **DSP**. Rappelant que l'**OEHC** a perdu, dernièrement, tous les appels d'offres auxquels il a soumissionné, il fait valoir que le recul ne pourra avoir que des conséquences négatives sur ses financements. Dans le même ordre d'idées, il voudrait savoir ce qui est prévu en matière de tarification de l'eau brute agricole, jugée trop basse par la CRC.

Et <u>M. MELA</u> de conclure en estimant que l'**OEHC** ne doit plus se contenter d'entretenir l'existant, réalisé depuis des décennies, à coup de surpresseurs ou de stations : il est temps qu'il redevienne l'outil majeur du développement hydraulique et l'aménageur de grands ouvrages structurants, comme à l'époque où de véritables infrastructures sortaient de terre, qu'il est inutile de citer.

Pour M. Paul-Félix BENEDETTI, il est dommage de débattre d'un sujet aussi stratégique, portant sur l'un des biens fondamentaux, à l'occasion

du suivi des recommandations émises par un outil de censure : la CRC. Il renvoie, à ce sujet, à la question posée par « Core in Fronte », demandant au Conseil exécutif d'avoir une vision programmatique et stratégique, dans le cadre de l'intérêt fondamental des Corses au niveau de ce droit humain fondamental, tout en veillant à sa bonne gestion. Sachant que de son point de vue, ce ne sont pas les recommandations d'une Chambre -peu en importe le nombre- qui vont changer les choses, mais bien la volonté des hommes et des femmes.

La Corse a des besoins connus, qui sont planifiables et anticipables, avec les besoins d'aujourd'hui, les besoins de demain, les besoins satisfaits et les besoins insatisfaits; « insatisfaits » étant ce qui n'est pas consommé aujourd'hui, mais n'en sera pas moins nécessaires demain. Entre autres, les besoins d'une agriculture rationnelle, qui remonterait son taux d'autonomie de production alimentaire à un quantum minimum de 50 %; sachant qu'aujourd'hui, elle en est à 5 % tout en consommant, déjà, 4 millions de m³ d'eau. Aussi, cette trajectoire linéaire d'autonomie alimentaire, qui serait à la hauteur des enjeux planétaires, autant que de ressources naturelles disponibles et suffisantes, amènerait à des niveaux de consommation qui sembleraient faramineux, voire délirants, et exponentiels. Pourtant, c'est la logique souhaitable.

A ce propos, M. BENEDETTI, qui rappelle avoir travaillé dans un cadre professionnel sur des projets transfrontaliers, fait observer que la Sardaigne, pourtant moins bénie que la Corse, était à une époque confrontée à d'importants problèmes structurels, à un manque d'eau chronique, au point qu'il avait même été envisagé de positionner la Corse comme réservoir de compensation. Aujourd'hui, on n'en entend plus parler, parce qu'en dépit d'une pluviométrie moyenne inférieure de 30 % à celle de la Corse, l'île voisine dispose de plus de deux années et demie de stockage disponible. Concrètement, elle est parvenue à dompter les cycles méditerranéens année sèche / année humide / double année sèche, grâce à une rationalité dans la gestion, dans la planification et dans la capacité opérationnelle. Peut-être est-ce le résultat de l'autonomie, mais plus sûrement, il y a 37 barrages en Sardaigne, gérés par un établissement public, avec en outre une autre société chargée de la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire, qui procède aux répartitions adéquates à partir, notamment, d'un maillage et de transferts de réseaux appuyés sur un grand barrage principal bien alimenté. En comparaison, la Corse, dont les barrages restent gérés directement ou indirectement sur des biens d'Etat, prélève dix fois moins de sa pluviométrie annuelle, et s'avère chroniquement bloquée par les logiques de vallées, les logiques individualistes ou corporatistes, et les logiques de « petit pas ».

Aussi, M. BENEDETTI s'estime-t-il fondé à affirmer que le problème tient moins aux effets du réchauffement climatique -on s'aperçoit, en effet, que les cycles de pluviométrie méditerranéens sont à peu près inchangés depuis le début du XXème siècle, tandis que la Corse granitique reste un territoire bien arrosé- qu'à un manque d'investissements structurants. Dès lors, la vraie question devrait porter sur les moyens de les financer.

Dans ce contexte, il considère que la situation de l'Extrême-Sud est surtout la conséquence de la fin d'un cycle : 30 ans après le schéma directeur d'aménagement en eau réalisé pour cette région par les ingénieurs de la SOMIVAC, qui procédait d'une bonne planification et comportait, en outre, une vision agricole (aujourd'hui, plus de 60% de la consommation relève de l'usage domestique), le relais n'a pas été pris, Aujourd'hui, le territoire se retrouve depuis 2010 en l'occurrence. confronté à un manque d'eau, lié à un manque de ressources, lié à un manque de stockage, et il s'agit de mettre en face les projets techniques qui permettront de compenser ces déficits structurels. Et la discussion n'est pas de savoir comment les payer, mais de planifier leur construction et d'en imposer la nécessité ; de façon à sortir d'une sorte d'euphorie ambiante consistant à miser sur les pluies automnales d'un côté et de l'autre, à prélever quotidiennement **50 000 m**³ dans le barrage de l'Ortolu (soit, tout de même, 1,5 millions de m³ chaque mois), au risque de l'assécher lui aussi s'il n'est pas suffisamment rechargé.

Mais le véritable enjeu, selon « **Core in Fronte** », tient avant tout à la nature de la consommation d'eau : aujourd'hui, dans cette région du Sud, elle apparaît de plus en plus liée à un phénomène spéculatif de construction, faisant que certains disposent, malgré tout, de l'argent suffisant pour arroser et pour payer. Dès lors, soit on recherche une meilleure allocation des ressources hydrauliques, en définissant des priorités d'usage quand il s'agit de réserves stratégiques, soit on s'efforce de les développer. Cela étant, le retard structurel de la Corse en termes de stockage s'avère tel qu'en ajoutant **2 millions de m**³ dans l'Extrême-Sud, comme le plan le prévoit, compenseraient tout juste le déficit actuel, mais sans apporter aucune perspective d'évolution, essentiellement sur de la production agricole où chaque hectare cultivé a besoin de **4 000 m**³.

Dans ces conditions, <u>M. BENEDETTI</u> estime que les recommandations de la **Chambre Régionale des Comptes** sur les transferts, les biens hypothécaires de l'ancien État ou de l'Office, n'ont guère d'importance. Il

est temps de comprendre que sans eau, il n'y a pas de vie, c'est l'élément le plus stratégique de n'importe quel schéma d'aménagement territorial et non pas une variable d'ajustement, y compris des plans d'investissement, comme on fait semblant de le penser. Ce matin, l'Assemblée a ainsi voté 30 M€ sur les routes, alors qu'une vraie stratégie aurait du consister à les mobiliser pour réaliser, dans les 18 mois, le transfert d'eau entre les barrages de l'Ortolu et de Figari. Il y a les choix politiques, qui appartiennent aux élus, les solutions, techniques, qui sont disponible, et la question financière, qui implique aussi un droit historique de compensation, étant donné que la Corse s'est vue transféré des ouvrages dans des états de vétusté absolue, dont la rénovation va mobiliser des dizaines de millions d'euros sans procurer un mètre cube d'eau supplémentaire.

La Corse se retrouve aujourd'hui dans une sorte d'irrationnalité entre ce que la nature lui donne et ce qu'elle en récupère. Qu'elle prenne exemple sur la Sardaigne et arrête de tourner autour du pot.

M. Saveriu LUCIANI en convient lui aussi, il ne s'agit plus de commenter les avis de la CRC, mais de poser, fondamentalement, le problème de l'eau qui comme on le sait, représente le premier axe de la vie : la tribu, en effet, s'est toujours installée autour d'une source.

D'une manière générale, il a noté que les précédents intervenants avaient évoqué le plan **Acqua Nostra**, construit en toute liberté par les ingénieurs tout en faisant l'objet d'échanges extrêmement dense au niveau politique et qui, sans doute, sert encore de feuille de route aujourd'hui.

De façon plus précise, abordant le problème de l'Extrême-Sud, il fait observer le décalage entre certaines présentations et la réalité de cette région, telle qu'elle ressort des données de consommation : **4,01 millions de m³** en 2024, **4,22 millions de m³** en 2025, soit une augmentation de **2,28** % en un an ne lui semble pas caractériser fondamentalement une situation de « black-out ». Il fait observer, d'ailleurs, que la spéculation immobilière n'est pas l'apanage du seul Sud, on la retrouve en d'autres endroits, par exemple en Balagne. La Corse connaît un état de surconsommation globale, et à son avis, le principal consommateur doit être l'agriculture, qui vise l'autonomie mais n'a pas les moyens nécessaires au développement de ses productions (à Zonza, par exemple, 500 ha n'ont toujours pas l'irrigation).

Citant l'exemple du surpresseur de Prunelli, dont le financement a été obtenu en **COREPA** au moyen d'un rapport de forces avec le **préfet LELARGE**, <u>M. LUCIANI</u> réclame un véritable **plan « MARSHALL »** tant il

y a besoin, aujourd'hui, de changer de braquet. Car le réchauffement climatique pèse aussi sur les villages, qui n'ont pas beaucoup de résidences ni de piscines mais commencent, eux aussi, à manquer d'eau au risque d'être obligés, comme dans le Capicorsi, de la faire livrer ou dessaler à prix d'or (1 M€ le m³, et encore parce que Veolia a fait un effort): ce qui se passe en bas, comme on le voit, arrive jusqu'en haut.

Il rappelle, à ce propos, qu'en 2019 on parlait déjà de territoires vulnérables ; cependant, un seul des PTGE prévus est actuellement actif, celui du Cap, on a en moyenne cinq à six ans de retard, c'est d'ailleurs en partie imputable au sous-dimensionnement des services concernés à la Collectivité. La comparaison avec la Sardaigne s'avère effectivement éclairante, et la Corse aurait besoin d'un véritable « ministère de l'Eau », afin d'appréhender cette problématique de manière cohérente, au niveau adapté; mais à l'inverse, on voit l'OEHC en voie de perdre les appels d'offres les uns après les autres. En tant que nationaliste, M. LUCIANI se déclare favorable à l'obtention de la souveraineté dans ce domaine. Bastia doit monter chercher l'eau dans le Niolu, le Sud fait tout reposer sur l'Asinau et la retenue d'u Spidali, et Aiacciu se retrouve captif du barrage de Tolla : ce système se révèle par trop fragile et dépendant, il y a donc besoin de mailler et stocker davantage, autrement les problèmes du Sud vont commencer à Maccinaggiu. Un seul barrage, celui du Nebbiu, s'avère capable de tenir deux ans, les autres ne sont qu'inter-saisonniers et dans un tel contexte, la Corse reste condamnée à l'aléatoire, au risque de tuer son économie.

M. LUCIANI fait observer que la Corse aspire à l'autonomie hydraulique, elle a classé 105 000 ha en espaces stratégiques agricoles et seulement 20 à 25 000 d'entre eux sont irrigués, exposant les autres au risque de la bétonnisation. Seule une stratégie ambitieuse permettrait de sortir de la crise et d'éviter l'échec. Dans cet esprit, il invite le Conseil exécutif à accepter la critique, tout le monde ici étant co-responsable. Et pour illustrer son raisonnement, il fait référence au plan de bassin d'adaptation au changement climatique, qui envisageait le dessalement de l'eau de mercela ne saurait être d'un moyen ultime, vu ses nombreux inconvénients, notamment le rejet de la saumure dans la Méditerranée ; mais aussi, l'étude des nappes phréatiques souterraines par le BRGM, 550 000 € étaient programmés, on en est loin aujourd'hui.

La Corse ne risque pas de mourir de soif, elle pourra toujours se faire livrer des packs ou des citernes par bateau; mais il serait judicieux qu'elle cherche à éviter le « jour 0 », celui où l'eau est coupée, comme à Johannesburg, et comme dans un certain nombre de communes

insulaires. Mieux vaudrait donner espoir à tous les territoires actuellement menacés.

M. LUCIANI de conclure, avec la question de l'assistance technique aux municipalités, qu'il souhaite lui aussi voir accrue.

Pour M. Jean-Jacques LUCCHINI, ce rapport répond point par point aux recommandations de la CRC, qui s'articulaient autour de trois priorités : les économies d'eau, la création d'un pôle d'échange autour de la problématique de l'eau, et la gouvernance de l'eau. Sans se livrer ici à l'inventaire de tout ce qui a été réalisé par la Collectivité -le rapport l'explicite fort bien, il souhaite pour sa part en revenir au changement de braquet réalisé depuis 2015.

Il rappelle que lorsque les nationalistes accèdent aux responsabilités, ils ont trouvé une page blanche, étant donné que plus aucun ouvrage hydraulique d'envergure n'avait été construit en Corse depuis 30 ans, il n'y avait ni politique, ni programme, ni service de l'Eau. Il leur a fallu d'abord établir un diagnostic, avec le plan Acqua Nostra qui a dressé un état des lieux tout en esquissant une prospective jusqu'en 2050. La Collectivité a git ensuite sur cette base, puis est arrivé une dernière contrainte, celle d'un changement climatique aux effets plus rapides que prévus. Le Conseil exécutif a du réagir, en augmentant les moyens (les investissements annuels de l'OEHC sont passés de 7 M€ à 24 M€ par an, représentant 240 M€ en dix ans) : 20 millions de m³ supplémentaires ont pu être ainsi stockés, sur une période relativement courte, dans le même temps, 5 millions de m³ vont être économisés grâce à un système satellitaire de détection des fuites, sachant par ailleurs que chaque agriculteur qui s'installe et sollicite l'ODARC a l'obligation d'utiliser des systèmes économes innovants. Au plan administratif, une Direction de l'Eau a été constituée, qui œuvre en transversalité avec les autres acteurs, alors qu'au niveau juridique, l'OEHC a acquis la capacité d'intervenir sur les terrains appartenant à la Collectivité.

M. LUCCHINI ajoute que de surcroît, le SDAGE sera révisé en 2027, en même temps que le PADDUC, et ce sera l'occasion de définir un projet global de société adapté aux enjeux de l'avenir, dans lequel la politique de l'Eau est appelée à jouer un rôle transversal. « Fà Populu Inseme » considère, pour autant, que ce rapport procède déjà d'une vision politique : doit-on continuer à accueillir de plus en plus de population, de bateaux de plaisance, de résidences secondaires, de touristes ? L'avenir de la Corse consiste à mettre en synergie le tourisme et les ressources, et à cet égard, les ressources en eau vont diminuer de 40 % dans un

proche avenir. D'où les achats de flux décidés hier, pour étaler la saison touristique et si possible, la déconcentrer ; la revendication d'autonomie comportant l'obtention d'un statut de résident, visant à diminuer le nombre de résidences secondaires, ou encore, le choix de parvenir à l'autosuffisance alimentaire, de façon à nourrir les Corses au moyen d'une agriculture économe en eau. D'autres préfèrent conserver les anciennes logiques, très libérales, sans tenir compte du changement climatique, sans intégrer la nécessité de préserver les écosystèmes, en misant sur des projets pharaoniques gourmands en eau, oubliant que celle-ci est un bien commun à partager équitablement...

Revenant sur la polémique, alimentée par les opposants, autour de l'approvisionnement en eau de l'Extrême-Sud, M. LUCCHINI fait observer que le barrage de Figari, stockant actuellement 1,6 million de m³, reste en capacité de satisfaire les besoins. Il est vrai que la consommation d'eau potable s'accroît (16 % en trois ans), beaucoup plus vite que la consommation agricole : c'est la résultante à la fois des politiques d'urbanisation, d'une sécheresse extrême et des choix de certaines communes ou intercommunalités de recourir à des opérateurs privés, qui sont mus par des logiques très différentes. Alors que pour « Fà Populu Inseme », il importe au contraire de promouvoir la logique opposée, qui considère l'eau comme un bien commun. Quant au Conseil exécutif, il engage un plan de dx ans qui va permettre des réalisations de nature à augmenter les capacités et les optimiser, de façon à sécuriser les besoins en eau de l'Extrême-Sud jusqu'en 2045 : en aménageant le Cavu et deux autres sites, en prévoyant la construction d'une retenue collinaire en complément. Le tout, bien sûr, en restant vigilants sur les choix économiques et sur la gestion de l'eau. Ce faisant, une politique d'ensemble est engagée, comportant par exemple des scontri di l'acqua sur tout le territoire, identifiant les besoins en eau, élaborant en concertation un plan contre le stress hydrique. La politique des grands barrages est aujourd'hui abandonnée partout, en Corse, elle nécessiterait 20 ans d'études et des budgets de 100 M€ : l'Exécutif a fait un autre choix, pour aller plus vite mais aussi, plus loin.

M. LUCCHINI de conclure, d'abord, en ayant l'impression que beaucoup de régions françaises aimeraient être aussi avancées que la Corse. Ici, la Collectivité et l'OEHC sont en ordre de marche, et à propos de gouvernance, il convient de noter que la Corse s'avère la seule région ayant un Comité de Bassin sans disposer de sa propre Agence de l'Eau. Pour avoir, ensuite, des relations régulières avec la Sardaigne, il fait observer que la plupart des barrages y sont envasés, les canalisations sont exposées à des fuites, et l'on continue à couper l'eau dans les

grandes villes : ce n'est donc pas le modèle absolu. Dans le même esprit, enfin, il peut affirmer ici que l'**Exécutif** agit, en se dotant d'un projet à 10 ans, et si l'on peut en contester certains aspects, c'est à condition de se rappeler où la Corse en était en 2015. Il reste, en tout cas, préférable de raisonner sur une échelle de 10 ans au vu de la rapidité du réchauffement climatique ; les moyens financiers nécessaires ont été mobilisés et les projets ne vont pas tarder à se réaliser.

M. ANGELINI demande à nouveau la parole.

La Présidente MAUPERTUIS le lui refuse, au motif que son groupe a épuisé le temps de parole réglementaire qui lui était imparti.

Mme Chantal PEDINIELLI revient, quant à elle, sur l'alimentation en eau du Rizzanese, faisant remarquer que la réunion prévue a été annulée. Etant donné que le système actuel date de 2013, et les besoins des agriculteurs ont été définis, elle demande où l'on en est.

Les membres présents du groupe « **Avanzemu** » sortent de l'hémicycle en guise de protestation.

Mme CHIARELLI-LUZI apporte des premières réponses.

Elle rappelle à **Georges MELA** la répartition des rôles : l'**OEHC** est un aménageur, la Collectivité de Corse est en charge de la politique de l'eau, à savoir l'eau potable, les milieux aquatiques et l'assainissement. En la matière, la stratégie mise en œuvre consiste à développer les capacités de stockage, en visant l'objectif de **40 Millions de m**³ supplémentaires par tranches (la première allant jusqu'en 2035) ; sachant qu'actuellement, on en est à **13,3 Millions de m**³ au niveau global. Sur l'Extrême-Sud, il convient de distinguer le temps court du temps long : des mesures d'urgence sont engagées pour sécuriser rapidement cette région, avec le rehaussement du barrage de Figari (**2 Millions de m**³ en plus), le barrage de Codole (**1,5 Millions de m**³), l'installation d'un surpresseur à Purtivecchju. Par ailleurs, de nouveaux **PTGE** sont lancés, à Barraci ou dans le Fium'orbu, et c'est dans leur cadre que l'on aura à discuter -avec, bien sûr, les communes et les **EPCI**- de la réalisation éventuelle de nouveaux ouvrages.

Elle tient à remercier **Jean-Jacques LUCCHINI** pour la densité de ses propos.

Et de façon plus globale, elle estime que l'on pourra toujours réaliser des équipements, il n'y en aura pas moins besoin de davantage de sobriété dans les consommations.

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, souhaite intervenir en complément de sa collègue, étant donné qu'il assumait ces responsabilités pendant les années couvertes par le rapport de la CRC.

En premier lieu, s'il comprend la logique du débat politique, avouant même être en mesure de partager une partie des propos de l'opposition sur ce qu'il conviendra de faire, il n'a guère entendu d'observations sur ce qui n'avait pas été fait auparavant. Pourtant, pendant longtemps, presque rien n'avait été fait en Corse; or, comme on le sait, les infrastructures hydrauliques se gèrent dans le temps long, actuellement, on devrait boucler les orientations définies il y a 20 ans, et une partie du problème résulte de ce qu'il n'y en avait pas, ou presque.

M. GIOVANNANGELI reprend toujours, à ce sujet, l'exemple du PEI, particulièrement éclairant : sur un total de 2 Mds€, 70 M€ seulement étaient consacrés à la ressource en eau. Pareil ratio devrait interroger tous les groupes ici, et chaque tendance devrait pouvoir assumer sa part de responsabilités. Quant à cette majorité, elle s'est attachée à définir une méthode pragmatique, au moyen d'un plan décennal, adopté en 2023, visant à répondre à l'urgence en développant les capacités de stockage ; et cela, principalement dans l'Extrême-Sud, qui avait été identifié du temps d'Acqua Nostra parmi les territoires à forte vulnérabilité. Dans ce cadre, le barrage de Figari sera rehaussé, c'était la solution à la fois la plus rentable et la moins onéreuse, à comparer au barrage de l'Ortolu (50 M€ investis pour générer 1 Million de m³), tandis que le projet initial du Cavu, qui n'était guère réalisable, sera redimensionné. Pour autant, le Conseil exécutif ne s'avère pas fermé, c'est le travail des acteurs dans le cadre du PTGE qui décidera de ce qui doit être fait ; mais en tout cas, des mesures ont été prises en faveur de ce territoire, alors que rien ou presque n'avait été fait avant -ce qui a généré un retard non négligeable dans la réactivité.

En second lieu, <u>M. GIOVANNANGELI</u> se rappelle avoir plaidé activement pour une sobriété dans la gestion de l'eau, qu'il ne retrouve pas forcément sur le terrain, non seulement dans la consommation mais aussi, dans la distribution : il convient, en effet, de rappeler qu'une multinationale a pour

objet social la réalisation de profits et non pas, la préservation durable d'une ressource collective.

Avant de conclure, <u>M. GIOVANNANGELI</u> tient à saluer le travail des agents de l'OEHC: la Collectivité de Corse a la chance, avec lui, d'être dotée d'un EPIC de haut niveau, qui agit au quotidien sur le terrain ; et l'on ne doit pas laisser penser qu'il y aurait eu des fautes cachées, des erreurs masquées, au contraire, ses agents accomplissent un travail de grande qualité.

<u>Mme CHIARELLI-LUZI</u> se déclare parfaitement solidaire de son prédécesseur à ce sujet ; par ailleurs, elle précisera à **Mme PEDINIELLI** la date de la prochaine réunion organisée sur le Rizzanese.

Personne d'autre ne demandant la parole, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> rappelle qu'un rapport d'information n'appelle pas de vote.

Sont absents:

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a pris acte, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés, de la présentation de ce rapport.

MUZIONE / MOTION

Muzione n^u 2025/O2/022 rilativa a « u sustegnu à l'AC Aiacciu », pruposta pà u Sgiò Don Ghjaseppu LUCCIONI, a un nome di u gruppu « Fà Populu Inseme »

Motion n° 2025/O2/022 en « soutien à l'ACA », présentée par M. Don Joseph LUCCIONI, au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

En préalable, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> attire l'attention sur le fait que deux conseillères s'étaient déportées lors du vote d'une précédente motion concernant ce club.

M. Don Joseph LUCCIONI présente la proposition de motion, après avoir salué la nouvelle équipe dirigeante, constituée autour de Mickaël ETTORI. Il indique que « Fà Populu Inseme » a déposé deux amendements de compléments.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports, émet un avis favorable, à la motion autant qu'aux amendements envisagés. Elle rapporte avoir pris l'initiative d'une rencontre avec le nouveau président du club, qui a pu ainsi exposer ses arguments, et sa volonté de repartir sur des bases très saines : on aura l'occasion d'en reparler lors de la prochaine session.

Le **<u>Président SIMEONI</u>** tient à exprimer publiquement son accord.

Mme Véronique PIETRI, tout en indiquant le souhait du groupe « Core in Fronte » d'être associé à cette motion, veut insister sur la dimension de formation et même, de repère pour toute la jeunesse Corse, inhérente à ce dossier. Dans le même esprit, elle salue le travail de la nouvelle équipe dirigeante, qui se bat pour sauver le club : c'est un véritable défi, car les obstacles se multiplient au lieu de se résoudre ; et cela sans lever les effets des défaillances ou des injustices d'autrefois, qui sont en voie de plomber toutes les solutions. C'est donc bien la survie du club qui est aujourd'hui en jeu, il importe de mobiliser tous les moyens possibles pour le sauver, en espérant que la Collectivité de Corse aura la possibilité d'aller au-delà de ce soutien.

<u>Mme SANTUCCI</u> précise que la Collectivité de Corse sera associée à la saisine de la **FIFA**. Elle tient à témoigner, elle aussi, de l'engagement du président et de l'entraîneur pour sortir le club de cette situation.

M. Jean-Martin MONDOLONI annonce que le groupe « Un Soffiu Novu » désire être associé à la motion. Il souhaite à la nouvelle équipe, qui a la volonté d'assainir le passé pour repartir sur des bases responsables, de réussir, car le sport joue un rôle important, notamment en Corse. A ce propos, il remarque que l'on invisibilise beaucoup trop ici le sport et la culture, en dépit du fait qu'ils peuvent apporter, dans cette époque, une stabilité importante.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> rétorque au Conseiller qu'elle n'a pas vraiment l'impression que le sport et la culture soient invisibles dans cette **Assemblée**. En outre, elle rappelle que l'**OCDE** -qu'elle avait saisi pour réaliser une étude spécifique, a fait du capital sportif et identitaire de la Corse l'un des facteurs de son attractivité.

Personne d'autre ne demandant la parole, elle met aux voix l'<u>amendement</u> n° 1 :

« Modifier l'alinéa suivant :

« CONSIDERANT la situation administrative et sportive d'urgence dans laquelle se trouve actuellement l'AC Aiacciu, eu égard à la programmation du premier match du championnat de Régional 2 le 5 octobre prochain ; »

Comme suit:

« CONSIDERANT la situation administrative et sportive d'urgence dans laquelle se trouve actuellement l'AC Aiacciu, eu égard à la programmation initiale du premier match du championnat de Régional 2 le 5 octobre prochain, finalement reporté par la commission des compétitions de la Ligue corse de football en suite de la demande du club ; »

Sont absents:

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI. Marie-Hélène CASANOVASERVAS. Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 51 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Ensuite de quoi, <u>la Présidente MAUPERTUIS</u> met aux voix l'amendement n° 2 :

« Ajouter un troisième dispositif :

« MANDATE le Président du Conseil exécutif pour relayer cette demande auprès de la Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative. »

Sont absents:

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 51 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0 La Présidente MAUPERTUIS met alors aux voix la proposition de motion, ainsi amendée :

Sont absents:

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Vanina BORROMEI, Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Flora MATTEI, Antoine POLI, Pierre POLI, Charlotte TERRIGHI et Julia TIBERI.

L'Assemblée de Corse a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVASERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Ghiuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alex VINCIGUERRA, Charles VOGLIMACCI.

POUR: 51 CONTRE: 0 ABST: 0 NPPV: 0

Avant de procéder à la clôture de cette séance, <u>la Présidente</u> **MAUPERTUIS** souhaite effectuer un point d'information.

Une flottille humanitaire navigue actuellement en direction de Gaza, certains bateaux ont déjà été arraisonnés. Dans le dernier navire parti hier

d'Italie, se trouve à bord la fille de **Maurice CHOURY**, nièce de **Danièle CASANOVA**, elle-même membre active de nombreuses associations concernant la mémoire de la Résistance. Tout en rappelant que l'intéressée est âgée de 84 ans, elle tenait à ce qu'ici, quelles que soient leurs opinions politiques, les élus restent tous vigilants à son devenir, après l'action probable des autorités israéliennes, et tout particulièrement si elle devait être emprisonnée.

<u>La Présidente MAUPERTUIS</u> indique, en outre, que le courrier commun des **présidents des groupes** adressé au **cardinal François-Xavier BUSTILLO** lui a bien été envoyé.

La séance est levée à 16h15.

Fait à Aiacciu, le 2 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS